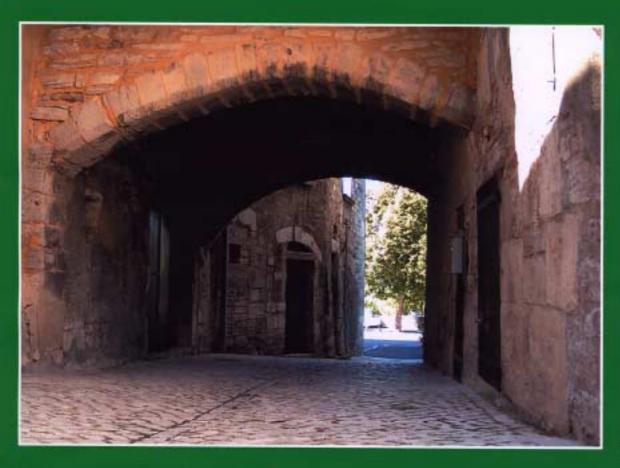
Le lien des chercheurs Cévenols





n° 130

juillet/septembre 2002

Microtoponymie : les noms en "ae"

Barjac en Uzège (1630)

Histoire d'une "inspiration"

Le Rhône, artère cévenole

Ferragines et ferragières

Du bon usage des statistiques en histoire

ISSN 0335-6264 - Prix : 6 €

Association Font-Vive

(Créée à Génolhac en 1961)

Fondateurs

Jean PELLET († 1990) Pierre RICHARD († 1968)

Lien des Chercheurs Cévenols

(Créé à Génolhac en 1975)

Fondateurs

Jean-François BRETON († 1985) Jean PELLET († 1990)

Président honoraire

Yannick CHASSIN du GUERNY

Siège social: LCC - Font Vive 3, Grand'rue 30450 GÉNOLHAC

Bureau

Présidente : Claire GUIORGADZÉ Rédacteur en chef : Pierre A. CLÉMENT Trésorier : Jean-François PASTRE Secrétaire : André CLAVEIROLE

Comité de Rédaction

A. Alègre de la Soujeole - G. Caillat - C. Crosnier E. Dumas - D. Dupraz - J.-B. Elzière - N. Faucherre C. Gay-Petit - F. Girard - G. Liotard - B.-J. Pedretti J.G. Pieters - P. Rolland - D. Travier - M. Wienin.

Adresser les textes à paraître au Rédacteur en chef : P.A. CLÉMENT - B.P.1 - 30350 Canaules.

La publication du *Lien des Chercheurs Cévenols* © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord préalable de la Rédaction.

Directeur de la publication : Gérard CAILLAT

C.P.P.A.P.: n° 1105 G 80144

Imprimé par JS Graphique S.R.I.G. – 26000 Valence.

Adhésion à LCC-Font Vive - cotisation annuelle

Abonnement au bulletin

Versement, par chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), <u>libellé à l'ordre de L.C.C.- Font Vive</u>, adressé au Trésorier :

J.-F. PASTRE - 23, rue de l'Église - 93370 Montfermeil.

Secrétariat - Courrier

A. CLAVEIROLE - 120, avenue Victor-Hugo - 26000 Valence

e-mail: lccevenols@wanadoo.fr Site Internet: http//www.cevenols.com

dans nos prochains numéros...

- I. Rauzier : Du bon usage des statistiques en histoire (2ème partie).
- P. Rolland : Listes d'absents, «phanatiques», camisards des Cévennes en 1703, **(27)** Saint-André-de-Lancize.
- J. Castan: Destramens et estimes du diocèse d'Uzès.

En couverture – Barjac : la traverse du Four (1630) aujourd'hui rue de l'abbé Roux (photo Serge Doumenge)

Sommaire

Les embûches de la microtoponymie ou méfions-nous des noms en « ac » par P.A. CLÉMENT1	
Nouvelles du secrétariat2	
Barjac en Uzège (1630), par Laurent DELAUZUN3	
Histoire d'une « inspiration », par Jean CASTAN8	
Un emprisonnement arbitraire sous la Terreur par Robert LAIZÉ-DUNAL1	1
A propos de <i>ferragines</i> et <i>ferragières</i> , par P.A. CLÉMENT1	2
Le Rhône, artère cévenole, par Gérard CAILLAT1	3
Listes d'absents, «phanatiques», camisards des Cévennes en 1703, [26] - Saint-Martin-de-Bouba par Pierre ROLLAND18	ux,
Du bon usage des statistiques en Histoire, par Ives RAUZIER2	1
Compléments sur les monnaies du Bas-Langueo par Daniel TRAVIER2	
Questions/Réponses2	8

La 28ème assemblée générale de **L.C.C.-Font Vive** se tiendra à Durfort (Gard) le jeudi 22 août 2002 à 9 h 30

(voir encart dans ce numéro)

LCC n° 130

II

Les embûches de la microtoponymie

ou méfions-nous des noms en « ac »

Dans un article iconoclaste publié dans Les petits cahiers d'Anatole, le bulletin de l'UMR 6575 [1] *Archéologie et territoire*, dont elle est la fondatrice et la directrice, le professeur Elisabeth Zadora-Rio fait litière des poncifs répétés à longueur de chapitres dans les monographies locales.

Sous le titre évocateur *Archéologie et toponymie : le divorce*, elle met les chercheurs en garde contre la propension de certains auteurs à fonder leurs hypothèses et leurs conclusions sur une interprétation aventureuse des noms de lieux.

E. Zadora-Rio démonte la démarche intellectuelle qui a conduit plusieurs générations d'historiens à utiliser la toponymie comme source de l'histoire de l'occupation du sol. L'exemple le plus récurrent sur lequel elle insiste concerne les fameux lieux-dits caractérisés par le suffixe **ac**.

En 1890, d'Arbois de Jubainville avait avancé que le suffixe *acus* ou *acum* était d'origine gallo-romaine et qu'il permettait de repérer l'emplacement d'une ancienne villa. Ainsi, à titre d'exemple, Montagnac aurait été le domaine appartenant à un certain Montagnac

Auguste Longnon et Albert Dauzat – qui ont fait la pluie et le beau temps en matière de toponymie pendant la première moitié du XXème siècle – ont repris à leur compte l'interprétation de d'Arbois de Jubainville, semant la confusion chez leurs successeurs, et en particulier chez les auteurs de dictionnaires topographiques. Malgré les réserves exprimées dès les années 50, la plupart des spécialistes ont persisté dans l'erreur. Il est navrant de constater que dans *Les noms de lieux du département de l'Hérault* Frank R. Hamlin – pourtant très exigeant par ailleurs – persiste en 1983 à expliciter Rouvignac par le gentilice latin *Rubenius*, alors que de toute évidence le nom de cette chapelle d'Octon (34) est issu d'un site planté de chênes rouvres. De même il donne Veyrac pour un dérivé du gentilice *Varius* alors que ce toponyme paraît désigner une ancienne verrerie.

E. Zadora-Rio s'appuie notamment sur les travaux de M. Roblin qui avait souligné la chronologie très hasardeuse consistant à distinguer une époque celte ou une époque romaine dans le domaine de la toponymie. Dans son ouvrage de référence *Le terroir de Paris aux époques gallo-romaine et franque* publié en 1951 et réédité en 1971, M. Roblin expose que les autochtones se seraient exprimés en langue gauloise jusqu'au moins le IVème siècle après J.C. Quant au latin, il serait resté la langue plurielle de communication jusqu'au IXème siècle, avant de s'abâtardir pour donner chez nous le viel occitan. E. Zadora-Rio conclut que les toponymes constituent un système en évolution constante dans lequel les éléments originaux sont, en permanence, réactualisés, recomposés et transformés.[2] Pous se prononcer sur la datation d'un site, il est donc indispensable – selon elle – de se référer avant tout aux informations que nous apporte une archéologie fondée depuis peu sur la prospection par ramassage de surface systématique dans les champs labourés. Ensuite, en fonction des résultats, on peut passer à l'ouverture de chantiers de fouilles chaque fois que cela est possible.[3]

Un autre danger de l'interprétation abusive des noms de lieux a été mis en évidence par Raymond Vierne. Il explique pertinemment que les toponymes latins que l'on trouve dans les cartulaires des XIe et XIIe siècles et dans les actes notariés des XIIIe et XIVe siècles remontent très rarement au temps de l'occupation romaine. Il s'agit pour la plupart d'une retranscription phonétique des mots occitans que les clercs d'abbaye et les tabellions publics retraduisaient dans la langue écrite de l'époque.

Prudence, Prudence!

Pierre A. CLÉMENT

[1] voir le site Internet : www.univ-tours.fr/lat/pages/F2

mie de la vigne et des vergers, Actes du colloque d'onomastique, Université de Reims, 1999.

[3] Sous l'impulsion de François Favory et Claude Reynaud, l'association *Histoire et Archéologie du Lunellois et du Melgoirès* a entrepris depuis une quinzaine d'années la prospection systématique des campagnes du Bas-Languedoc en utilisant la méthode de la collecte au sol des tessons de céramique.

^[2] Blandine Vue : *Microtoponymie et archéologie des paysages à Neuilly-l'Évêque (Hte. Marne) du XIIe au XXe siècle.* Thèse de doctorat de l'Université de Nancy.

Blandine Vue : Microtoponymie de la vigne et archéologie des paysages - huit siècles de comparaison en Pays de Langres, in *Topony*-

Nouvelles du secrétariat

Les anciens numéros du L.C.C.

Réclamé par de nombreux adhérents, le secrétariat vient d'achever la réalisation d'un CD contenant l'intégralité des anciens numéros de la revue du LCC 100 au LCC 130.

Si pour les numéros les plus récents la tache était aisée, au fur et à mesure que l'on remontait dans le temps le travail devenait de plus en plus complexe.

Nous avons désiré en effet que, dans toute la mesure du possible, il ne s'agisse pas d'une simple photocopie-image des textes mais que ceux-ci soient ainsi archivés «en mode caractère». Cette contrainte, impérative si l'on veut pouvoir pratiquer ultérieurement une indexation par motsclés, a entrainé parfois une opération complexe lorsque nous ne disposions plus des fichiers et illustrations d'origine: reconnaissance optique du texte - correction - numérisation séparée des dessins et photos - remise en page - conversion au format universel Acrobat.

Bref, plus de 100 heures de travail!

Ce sont les bulletins complets que l'on pourra désormais visualiser à l'écran d'un ordinateur (et éventuellement imprimer), avec un petit «plus» par rapport à la version papier d'origine : certaines photos apparaissant en couleur alors qu'elles n'avaient été imprimées qu'en noir et blanc.

Le CD est disponible au secrétariat au prix de **30 €**, port inclus

Le logiciel d'Adobe *Acrobat-Reader V.5* (dans le domaine public) figure sur ce CD afin de permettre son exploitation par tous.

Un deuxième CD comportant les bulletins n° 50 à 99 suivra, grâce à l'aide apportée par notre adhérent R. LAGANIER.

Justification et excuses (éventuelles)

Vous trouverez dans le présent numéro un article sur l'utilisation des statistiques en Histoire. Nous sommes bien conscients que ce sujet risque de paraître un peu hermétique à certains de nos lecteurs.

C'est pourtant bien <u>à notre demande</u> que Ives RAUZIER a rédigé pour LCC ce rappel des outils de base de cette discipline et des écueils à éviter dans leur manipulation. Quel chercheur n'a pas un jour succombé à recourir aux statistiques pour extraire des données chiffrées d'un compoix, par exemple ? Encore faut-il le faire avec précaution et ne pas faire dire «n'importe quoi» aux données recueillies. Aborder ce sujet nous est donc apparu salutaire et ne nous semble pas inopportun dans notre revue.

«Le compoix et ses usages»

Comme nous le laissions pressentir dans le précédent numéro, notre stock des Actes de la Table ronde sur les compoix a fondu comme neige au soleil. *Le compoix et ses usages* n'est donc plus disponible au secrétariat. Les retardataires peuvent encore l'obtenir auprès du Service des Publications de l'Université Paul Valéry - Montpellier III, route de Mende 34199 Montpellier CEDEX 5,

au prix de $34,30 \in +4,30 \in$ de frais de port (France et DOM-TOM).

Signalons à cette occasion le site Internet de ce service: http://alor.univ-montp3/serpub

Alerte!

Votre secrétaire sera un jour touché par la limite d'âge.

Alors que mon prédécesseur – le dévoué Marcel DAUDET – avait eu la prévoyance et l'intelligence d'organiser plusieurs années à l'avance la passation du relais, je n'ai encore rien fait de tel.

Bien au contraire, je n'ai cessé de charger la barque : augmentation de la pagination du *Lien* et passage à la couleur, recomposition de la plupart des hors série et développement de leur diffusion, création du site Internet....

Toutes ces taches sont dévoreuses d'énergie et de temps, et il est bien imprudent pour l'avenir de notre associaiton qu'elles reposent sur un seul homme, fut-il en bonne santé^[*].

C'est pourquoi, sans baisser encore les bras et en accord avec le Comité de rédaction, je lance aujourd'hui un appel à bonne volonté afin d'être déchargé d'une partie de mon travail.

Outre l'initiation au fonctionnement du secrétariat, cette collaboration pourrait, par exemple, prendre la forme d'une prise en charge de l'édition et de la diffusion des hors série. (A titre d'information, près d'une centaine de HS a été expédiée au cours du 1er semestre 2002.)

Bien sûr, il serait souhaitable, par souci d'efficacité, de trouver un collaborateur « local »; mais il ne faut pas rêver! Les membres du Bureau sont aujourd'hui géographiquement dispersés et cela n'empêche pas notre association de fonctionner.

Je souhaite donc que chacun de vous réfléchisse à ce problème et qu'une candidature se manifeste lors de la prochaine Assemblée générale, en août.

Le seul impératif est que le candidat dispose d'un PC, d'un modem et d'une imprimante laser.

Avec mes remerciements anticipés,

A. CLAVEIROLE

[*] NDLR – quoique fumeur invétéré.

LCC 130 **2**

Barjac en Uzège (1630)

par Laurent DELAUZUN*

Comme on s'en doute le centre ancien de Barjac n'a pas toujours été tel qu'on peut le voir aujourd'hui. Certains Barjacois parmi les plus âgés ont connu la place Renaissance quand, au début du 20ème siècle, des maisons y existaient encore. Il en est de même pour la place de la Liberté où certaines maisons étaient encore visibles après 1950. L'insalubrité et le mauvais état de ces immeubles furent invoqués pour leur destruction.

La superposition du plan actuel de Barjac et du plan de Barjac intra-muros en 1629 (fig. 2) permet de mieux visualiser ces importants changements (fig. 3).

Ce plan restitue les rues et emplacements d'immeubles disparus depuis 1630. Il donne une première idée de ce que pouvait être ce Barjac ancien.

La reconstitution du plan des fortifications de la ville de Barjac a pu se faire grâce à l'existence de quatre documents essentiels : vue cavalière de 1629, compoix, délibérations consulaires et plan cadastral de 1836. Ceux-ci ont permis de mettre en évidence l'emplacement des entrées de la ville, des tours de garde et de connaître les

noms de rues existantes à l'époque ainsi que les noms de tous les propriétaires intra-muros. Le premier document essentiel est donc:

La vue cavalière de Barjac en 1629

Ce dessin à vue [1] n'a pas la précision nécessaire à lui seul pour donner des informations probantes sur l'exacte position de l'enceinte. Il a cependant l'avantage de donner le nombre précis de tours et l'emplacement des entrées ou portes de la ville.

La première question que l'on peut se poser en le regardant concerne le nom du lieu : "Barjac en Vivaretz". Quelle explication peut-on donner à cette inexactitude?

Tout simplement, 1629 est l'année où Louis XIII va venir en Languedoc reconquérir ces villes qui, protestantes, refusaient l'autorité royale. Après avoir dévasté Privas, Louis XIII va assiéger les places fortes protestantes du Vivarais (Lagorce, Vallon et Salavas). C'est tout naturellement qu'il va demander à ses "lieutenants" d'effectuer des plans des fortifications de ces villes afin de pouvoir visiblement en déterminer les points faibles. Celui qui sera chargé de dessiner le plan de Barjac n'était pas informé de l'appar-

tenance de Barjac à l'Uzège. De plus venant de Salavas, Vagnas et Labastide de Virac – paroisses du diocèse de Viviers – il a fait l'erreur de penser que Barjac était dans ce même diocèse.

L'autre information importante concerne les fortifications extérieures de la ville dont il est écrit qu'elles sont nouvelles en 1629 (lettre B, *Vue cavalière*, 1629). En effet, par des sources notariales [2] on ap-

> prend qu'une partie de ces fortifications n'a été construite qu'en 1628. Le bail d'adjudication de celles-ci en donne d'ailleurs les dimensions. Elles font pour le moins 2 canes de hauteur (soit presque 4 mètres hors de terre). À leur base, elles font 6 pans de largeur "à pieds de fondement" (soit 1,5 m) et au sommet 3 pans de largeur, soit la moitié moins. On apprend dans ce même acte que toutes les maisons et murailles qui seront au plus près de ces fortifications seront démolies, et leurs pierres récupérées pour servir à la nouvelle construction.

Ces fortifications extérieures seront détruites fin 1629 ou en 1630. Concernant la qualité de

cet ouvrage, Louis XIII, dans la relation qu'il a fait de ces événements de 1629 [3] indique "La Bastide, & ses baumes, Vagnas, le pont Dares, la tour de Salavas, qui tient un passage sur la rivière d'Ardeche & l'Esuan [pour les Vans], ont quitté leur rebellion. Bargeac, ville où l'on avoit commancé une tres grande fortification qui estoit imparfaicte, a suivy le mesme exemple".

Dans un autre courrier imprimé, envoyé en 1629 par le même roi à "Monseigneur le Duc de Montbazon, Pair et grand veneur de France, gouverneur et lieutenant général pour sa majesté à Paris et île de France [4], on apprend que "Les villes de La Gorce, Vallon, Barjac et Saint Ambroix ont recouru à la clé*mence du Roi, de crainte d'une pareille punition* [en parlant de Privas]. *Et comme ceux d'Aletz, qui s'étaient* résolus d'abord de soutenir le siège à la faveur de *leur grandes fortifications et du secours fort proche* qu'ils pouvaient recevoir d'Anduze, ont été obligés à me demander grâce avant que le canon ait tué, laquelle je leur ai accordé comme à ces autres. J'ai résolu de leur faire grâce, comme à mes sujets et leur ai donné la vie, les biens et le libre exercice de leur religion, suivant mes édits. Ayant néanmoins voulu et ordonné pour la sureté du repos de cet état,

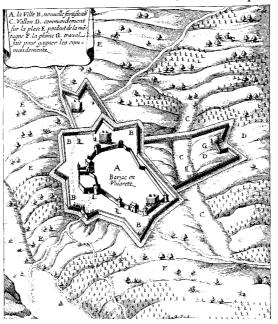


Fig. 1 - Vue cavalière de 1629

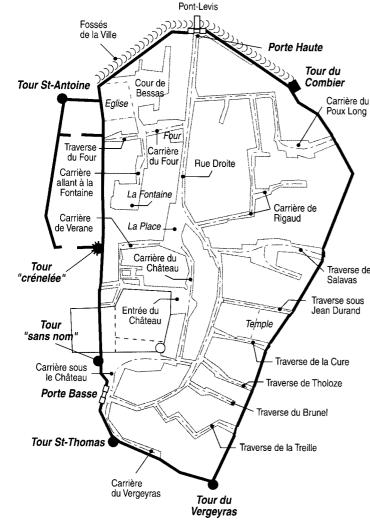


Fig. 2 – Plan de Barjac en 1629 avec ses entrées, tours et noms des rues

et pour oster pour l'avenir la cause des alterations et troubles qui ont été ci-devant excité par aulcun de mes sujets de la Religion Prétendue Réformée, que toutes les villes que je reçois à Grâce, feront dans les trois mois la démolition entière de toutes leurs fortifications vieilles et nouvelles, sans réforme quelconque, leur ayant seulement laissé la ceinture de leurs murailles anciennes pour servir de closture".

Un point d'interrogation subsiste concernant l'emplacement possible d'une porte située au niveau de l'église Saint Antoine et donnant vers l'extérieur de la ville. Cette ouverture figure sur ce plan, mais je n'ai pour le moment pas trouvé d'autres exemples parmi les villes fortifiées languedociennes indiquant qu'il pouvait se trouver des ouvertures au niveau de ces édifices religieux.

Le compoix de 1634

Ce deuxième document essentiel et volumineux (1086 pages), «ancêtre» des matrices cadastrales actuelles, a permis de situer les remparts par rapport aux propriétaires privés habitant le long de ceux-ci. La lecture de ce livre a aussi permis de situer et donner les noms des rues de Barjac et leur ancien tracé, même s'il est parfois approximatif [5].

Les registres de délibérations consulaires (1618-1630 et 1640-1649)

La transcription de ces registres, ancêtres des registres de délibérations du conseil municipal, a fourni des informations complémentaires concernant les noms de certaines tours. D'autres renseignements comme la présence d'un pont-levis au niveau de la porte haute de la ville [6] ou bien le caractère public de ces tours, ont été connus par ces registres.

Le plan cadastral de Barjac

(dressé en 1836)

Ce plan est essentiel dans la connaissance du vieux Barjac, par le positionnement des rues et l'existence de maisons intra-muros, disparues depuis [7]. Il a servi de base pour connaître l'emplacement des remparts et a aussi permis de mieux situer les rues et leurs dimensions. C'est en fait le premier plan cadastral précis existant pour Barjac et, à ce titre, il a donc été précieux.

LES FORTIFICATIONS

C'est à partir de tous ces renseignements que le plan de Barjac en 1629 a pu être établi. La lecture de ce plan permet de faire tout d'abord une première constatation : l'enceinte de la ville n'était ouverte qu'en deux endroits (porte basse et porte haute). Quelle est l'époque de leur construction ? L'année 1379 est très certainement celle de la construction de ces remparts.

Quelques éléments permettent dond d'estimer que l'acte de fondation des nouvelles murailles de Barjac en 1379 [8] correspond aux pourtours visibles en 1629. L'existence notamment de la "maison de Mannas", située au bas de la traverse de Salavas dès le 15ème siècle, laisse supposer que des remparts protégeaient cet édifice. D'autres documents historiques non connus à ce jour viendront certainement conforter ou réfuter cette affirmation.

Concernant ces murailles, il en existe encore des traces visibles dans certaines maisons qui longent l'emplacement de ces anciens remparts, notamment au niveau de la "carrière du Vergeyras" ou le long de l'actuelle esplanade, par exemple. La ville était par ailleurs protégée en 1629-1630 par 6 tours, dont une crénelée. Les noms de quatre d'entre elles nous sont parvenus. Voici donc les renseignements connus à ce jour concernant les 8 points stratégiques de ces fortifications.

La porte basse

La porte basse de la ville donnait accès vers l'extérieur sur le quartier du Vingtain (actuellement place de la Calade), et permettait l'accès à la principale rue de la ville appelée Rue Droite. Elle était protégée par deux tours de garde. On ne connaît le nom que de l'une d'entre elles, située dessous, le long de la carrière du Vergeyras, et appelée Tour Saint Thomas. Par un acte de 1621 [9] on apprend la possible hauteur de ces remparts, au niveau de la porte basse. "Tous les maçons de la ville sont demandés pour faire les réparations, et ce jusqu'à 2 canes de hau-

LCC 130 4

teur en pierres de taille [soit près de 4 mètres]. Guilaume Duranton et Jacques Pouzols se chargeront de tirer la pierre et faire le bâtiment nouveau pour 60 livres à la charge que la ville fera porter la pierre chaux et sable Ces remparts sont donc à cet endroit d'une hauteur de 4 mètres, ce qui paraît peu élevé. Cette porte appelée "portail de la calade" au 19ème siècle fut démolie en 1870. Il ne reste aujourd'hui que le bâti pierre, dont je ne sais, pour le moment, s'il est issu de la construction originelle.

• Tour Saint Thomas

Un certain nombre de délibérations consulaires font mention de l'existence de celle-ci. Notamment en 1621 [10], il est proposé de faire réparer la muraille de la ville qui est située entre le ravelin de la porte basse et la tour appelé Saint Thomas, laquelle est corrompue et "gastée". Le dessous de cette tour était loué par la communauté à divers particuliers de Barjac, jusqu'à ce qu'elle soit détruite vers 1630.

• Tour du Vergeyras

Elle se dénommait ainsi parce que voisine de la "maison du Vergeyras" appartenant à l'époque à la famille de SAUVAGES, des seigneurs de Bessas. On devait pouvoir y accéder par la carrière [ou rue] du même nom, située le long des murailles de la ville. Elle était vraisemblablement distincte du château situé à cet endroit.

• Tour du Combier

Cette tour, d'après la vue cavalière de 1629, serait de forme rectangulaire. Elle se situerait près de "l'entrée du canton" actuel. Il s'agissait d'une des deux tours protégeant la porte haute de la ville. Elle serait différente de la tour privée existante dans l'hôtel des "Merle de Lagorce" (actuellement Café du Centre) puisque appartenant à la communauté de Barjac. En 1618, le rez-de-chaussée de celle-ci fut loué à Ozias DUBOIS. Comme les autres, elle fut détruite vers 1630.

• La porte Haute

Située au bout de la rue droite, elle donnait sur les faubourgs hauts de la ville (appelés aussi bourgade de la haute fontaine). Jusqu'en 1630, il existait un fossé séparant l'enceinte nord de l'extérieur de la ville. Un pont-levis permettait l'accès à la ville. Ce fossé fut comblé suite à la paix d'Alès et en partie vendu à des particuliers. La porte haute et le local situé sur celle-ci ont été démolis en 1868 "par mesure de salubrité publique". Il n'en existe donc actuellement plus aucune trace.

Tour Saint Antoine

Sa situation lui permettait de protéger la porte haute de la ville. Son nom est directement lié à la présence de l'église ou chapelle Saint Antoine, dont visiblement (d'après la vue cavalière de 1629), elle protégeait aussi l'accès. Elle sera détruite comme les précédentes vers 1630.

• Tour "crénelée"

Sur cette tour, je n'ai actuellement aucune information précise. D'après le plan de 1629, je sais que ses dimensions étaient plus imposantes que celles des autres tours de Barjac, qu'elle était crénelée et qu'elle fut détruite vers 1630. Située au pied de la descente actuelle du Château, elle protégeait l'accès à un enclos donnant sur l'église Saint Antoine. Dès 1671, on donne le nom "d'Esplanade" à cet enclos [11].

• Tour "sans nom"

Je n'ai, pour le moment, pas trouvé de traces écrites de l'existence de cette tour, à l'exception de la vue cavalière de 1629. Elle devait protéger l'accès à la porte basse. Le fait de n'en avoir pu trouver trace dans les archives publiques, pourrait indiquer qu'il s'agissait d'une tour faisant partie intégrante du château vieux de Barjac. Située face à l'actuelle entrée commune à la bibliothèque et au cinéma, elle sera détruite comme les autres vers 1630.

Sa position lui permettait de protéger la porte haute.

LES RUES

Le compoix de 1634, qui donne la situation "géographique" de chaque maison par rapport aux maisons voisines et aux différentes rues, a permis de restituer à la fois le nom des rues existantes au début du 17ème siècle mais aussi de donner le nom de leurs propriétaires à la quasi-totalité des maisons intramuros. Si les principales rues avaient pour noms carrières (de carreyras signifiant rue en occitan), toutes celles aboutissants en cul de sac sur les murs de la ville étaient dénommées traverses. Certaines d'entre elles ont, depuis, totalement ou partiellement disparu.

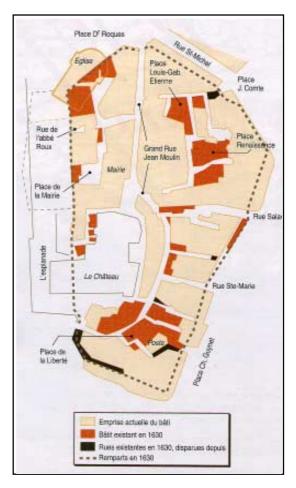


Fig. 3 - Plan comparatif du Barjac actuel avec celui de 1630

• La carrière ou rue droite

Cette rue, artère principale, reliait les deux portes de la ville. Elle était aussi la rue commerçante par excellence. On peut retrouver actuellement trace d'une vingtaine d'échoppes, et ce malgré la destruction d'un certain nombre d'immeubles qui la bordait. Le nom donné à cette rue peut paraître erroné compte tenu de sa sinuosité, mais il s'explique par l'origine occitane du mot "droite", *drecha* signifiant «directe» en occitan. Il s'agissait donc de la rue directe reliant les deux entrées de la ville. Nombre de villes occitanes avaient une rue portant ce nom, comme Alès par exemple [12]. Elle était aussi dans sa partie basse appelée Grand'rue, nom qui perdure aujourd'hui.

La traverse de Salavas

Sa situation géographique peut surprendre puisqu'elle indique une direction opposée de celle de la commune du même nom, voisine de Barjac. C'est en cherchant dans les archives notariales anciennes de Barjac [13], que la réponse a pu être trouvée. Une famille de ce nom a habité au bas de cette rue (à gauche) du 14ème au 16ème siècle. Ses représentants, outre leur fonction de châtelains de Barjac, possédaient la seigneurie de Mannas (proche de Rochegude). Ils donnèrent d'ailleurs le nom de ce lieu à leur maison; nom que l'on va retrouver dans le compoix de 1634. Cette maison étant alors possédée par les Beauvoir du Roure, seigneurs de Saint-Florent.



Partie disparue de la carrière de Rigaud

Cette rue, étroite dans sa partie haute, aura une porte d'entrée à la ville à partir du milieu du 17ème. Elle fut pourtant murée en plusieurs occasions, notamment au début de l'année 1703[14] à cause des "entreprises que les fanatiques rebelles de Cevenes pourraient faire en ceste ville" (La Guerre des Camisards).

• Carrière du Poux long

Cette rue, dont il n'existe aujourd'hui plus qu'une partie, tire son nom de la présence d'un puits situé dans la partie basse de celle-ci. Ce puits, comblé depuis quelques années, devait donc exister il y a plus de 400 ans. Connue dès le 16ème siècle sous cette appellation, elle va perdurer jusqu'au début du 19ème siècle, sous une graphie variable suivant les époques (*Puits long*, par exemple). Il est à noter que la largeur actuelle de cette ruelle correspond à ce que devait être l'emprise des rues du vieux Barjac en 1629. La plupart des rues de la ville étaient donc étroites, laissant à peine le passage pour les charrettes.

• La carrière de Rigaud

Cette rue avait ses tenants et aboutissants sur la rue droite. Ainsi appelée dès le 16ème siècle, on retrouvera son nom sous des formes parfois différentes (Rigaut ou Rigault) jusqu'à la fin du 19ème siècle, époque où les maisons à l'état d'abandon situées tout le long commencèrent à être détruites pour des raisons de "salubrité publique". A cette même époque, on commença à parler du *Canton* pour désigner ce quartier. Il n'existe plus aujourd'hui que les deux passages voûtés situés à l'entrée et à la sortie de la rue. Par l'une de ses extensions elle donnait sur le porche d'entrée de l'hôtel des Merle de Lagorce. Une carte postale du début 20ème siècle nous restitue l'image de ce quartier tel qu'il devait être au début du 17ème siècle; image souvenir puisque ce quartier - démoli depuis – a été remplacé par la place de la Renaissance.

Traverse sous Jean Durand

Cette traverse porte un nom directement lié à la présence d'un porteur du même patronyme habitant le dessus du porche par lequel on avait accès à cette rue.

Le nom de cette rue va donc varier suivant le nom du propriétaire. Dès 1654, elle porte un nom différent. En 1630, on devait pouvoir rentrer dans le temple de Barjac par cette rue dont il existe actuellement encore une partie donnant derrière la maison de Louis Raymond (ancien président du RPO).

• Traverse de la cure

Son nom est directement lié à la présence de la maison de cure de Barjac en ses lieux, au début du 17ème siècle. Déjà existante au 16ème siècle, elle garda ce nom tout au long des deux siècles suivants pour s'appeler actuellement *rue Sainte Marie*. Le temple, construit vers 1596, avait une façade donnant sur cette rue. On peut encore voir, en bas de cette ruelle sur la gauche, la trace d'éléments d'architecture pouvant indiquer la présence à cet endroit précis d'un monument particulier (peut-être donc le Temple).

• Traverse de Tholoze

Son nom est aussi certainement lié à la présence d'une famille de ce nom y demeurant. Pourtant, en 1634, aucun occupant de cette rue ne porte ce nom.

Traverse de Brunel

Comme précédemment, ce nom semble lié à la présence d'une famille de ce nom habitant de cette rue. Mais, déjà en 1634, ce nom de famille ne figure plus parmi ses habitants.

• Traverse de la treille

C'est par cette traverse que l'on accédait à l'entrée principale de la maison du Vergeyras, visible encore actuellement derrière la Poste. La rue conserva ce nom jusqu'au début du 19ème siècle; il devait être lié tout simplement à la présence d'une treille à quelque endroit de cette ruelle.

• Carrière sous le château

Son nom est lié – bien entendu – à l'environnement proche de cette rue, située sous le château. Il est à noter toutefois qu'en 1630 le château actuel n'étant pas construit, la largeur exacte de la rue n'est pas connue.

• Entrée ou place du Château

C'est par cette place que se situait l'unique accès au château. Elle était visiblement protégée par le donjon. On peut toutefois observer encore actuellement, à l'angle sud de la "tour Renaissance" (appartenant à Mr Exbrayat), trace de l'existence, anciennement, d'une tourelle dans sa partie haute. Est-ce que cette tour protégeait cette place, à l'origine? Rien ne l'indique pour le moment.

La Place

Cette place centrale de Barjac avait une très grande importance, tout d'abord parce qu'elle accueillait au 17ème siècle les foires et marchés hebdomadaires de Barjac. Ensuite, située proche de l'artère principale, c'est sur celle-ci que tous les événements d'importances se déroulaient. Pour exemple, c'est sur cette place, devant la population de Barjac rassemblée, qu'étaient nommés le premier janvier de chaque année les consuls de la ville et leur conseil politique ordinaire.

• La carrière de Verane

Cette rue, connue dès le 16ème siècle, donnait sur la Place centrale de Barjac. Le nom de cette rue n'est pourtant pas lié à l'existence d'une famille vivant en ces lieux. On retrouvera ce nom présent tout au long du 18ème siècle.

• La fontaine et la carrière allant à la Fontaine

Cette place, dont l'accès à l'origine ne pouvait se faire que par la carrière du Four, était importante par le fait qu'en son milieu se trouvait la seule fontaine communale du centre ville. Elle était alimentée par la source de font Malhague au moyen de bourneaux (ou tuyaux) et de «coups perdus» (pierres trouées dont certaines sont visibles près du château vers la montée des escaliers qui partent de la place de la calade [15]).

• La traverse et carrière du four

La présence du four seigneurial à l'angle de cette carrière et de la rue droite explique le pourquoi de ce nom. Dans sa partie basse, elle était nommée *Traverse* compte tenu du principe indiqué précédemment.

• La cour de Bessas

La présence de cette cour à l'intérieur des murs de la ville est surprenante et visiblement due à la destruction d'immeubles entre la fin du 16ème et 1634. C'est par exemple à cet endroit, proche de l'église Saint Antoine, que se situait au tout début du 17ème siècle la maison consulaire de Barjac[16], reconstruite vers

1647 à l'emplacement actuel de l'hôtel de ville. En effet, il n'est fait mention de la cour du Bessas que dans le compoix de 1634. Avant cette date on trouvait à cet endroit la carrière Saint Antoine, et ce dès 1550. En 1654, lors de l'établissement du nouveau compoix, cette dénomination n'existe plus. Le nom de la carrière Saint Antoine va ensuite disparaître lors de la construction de l'église Saint Laurent, terminée en 1689.

CONCLUSION

Cet état des lieux de Barjac en 1630 ouvre un certain nombre de possibilités de recherches, notamment sur l'exacte influence du protestantisme à Barjac au début du 17ème siècle ou sur l'influence grandissante du monde marchand à Barjac dès le milieu du 16ème siècle et son influence sur l'architecture Renaissance du centre ancien. La reconstitution de l'emplacement de toutes les propriétés intra-muros en 1634 permettra un travail plus approfondi sur la présence d'éléments d'architecture particuliers dans nombre de maisons du centre ancien et une étude de l'appartenance sociale des familles barjacoises en ce début du 17ème siècle.

 \mathfrak{R}

Sources et bibliographie

- [1] Vue cavalière de Barjac de 1629, BN, cote H 121911.
- [2] 27 octobre 1628 Me Griolet notaire, AD 30, 2 E 16 52. Prix fait de messieurs les consuls de Barjac pour bâtir les fortifications qui auront 2 canes de hauteur (4 mètres). La communauté de Ferreyrolle ayant charge de construire une autre partie de ces fortifications
- [3] 1629 Relation des progrès du Roy dans le Vivaretz et le Languedoc (courrier imprimé). Archives privées Pierre CLÉMENT(*) à Barjac, photocopies en mairie.
- [4] 1629 (Archives privées Pierre CLÉMENT à Barjac, photocopies en mairie).
- [5] Compoix de 1634, Archives municipales de Barjac, série CC1.
- [6] Registres de délibérations consulaires: 1618-1630 et 1640-1649,A.M. Barjac, séries BB1 et BB2.
- [7] Plan cadastral de 1836 A.M. Barjac, non coté, visible dans la salle du cadastre et aux AD du Gard.
- [8] Acte en cours de classement aux A.M. de Barjac.
- [9] 31 mai 1621 Registre des délibérations des consuls, 1618-1630, page 54 $\mbox{\,R}^{\circ}.$
- [10] 30 mai 1621 Registre des délibérations des Consuls, 1618-1630, p. 53 V° .
- [11] 27juillet 1671 Registre des délibérations consulaires, 1666-1684, p. 71, alias 366.
- [12] Pierre-Albert CLÉMENT: Foires et marchés d'Occitanie, p. 71
- [13] Y. Chassin du Guerny: *Inventaire des actes filiatifs du notariat de Barjac et Saint-Ambroix*, vol. 1 et 2 (du 14ème au 18ème siècle).
- [14] 9 janvier 1703 Registre des délibérations consulaires, 1695-1709, p. 52.
- [15] Bulletin municipal de Barjac 2000.
- [16] 23 août 1604 AD 30, 2 E 1639, Me DUFOUR notaire à Barjac, Construction de la charpente de la maison commune de messieurs les consuls de Barjac, située au-dessus de l'église.

(*) homonyme de notre Rédacteur en chef

D'Abraham Mazel à Jean Castan

Notre ami et contributeur, le colonel Jean Castan, ancien chef du Maquis d'Aire de Côte a été l'un des premiers « rebelles » cévenols. Il a vêcu dix-huit mois en hors la loi dans le massif de l'Aigoual.

Sa double expérience de responsable militaire et de chercheur attaché au pays le met en situation d'interpréter objectivement certains épisodes de l'insurection camisarde. Pour lui, ce soulèvement – comme celui de 1943/1944 – a été un sursaut désespéré d'hommes et de femmes qui ne supportaient plus l'oppression.

A deux cent quarante ans de distance, une frappante analogie relie la Guerre des Cévennes et la Résistance en Languedoc.

En janvier 1945, l'irremplaçable Henri Peladan, l'imprimeur d'Uzès, avait publié à chaud un ouvrage dont le titre *Des Camisards aux Maquisards* est rentré dans l'histoire.

Les auteurs, très connus dans le monde du théâtre, Muse d'Albray et Tristan Sévère, avaient vêcu cette sombre période sous une fausse identité à l'auberge de la Bécedelle (Saumane). Ils ont écrit fort justement :

« quand on a vêcu l'épopée du maquis, on réalise ce que fut en vérité la Guerre des Camisards. C'est le présent qui jette sa lueur sur le passé! ».

Dans l'article que nous publions, tricentenaire oblige, Jean Castan s'interroge sur la démarche suivie par Abraham Mazel pour faire entendre à ses compagnons des messages parfois contradictoires afin de les entraîner dans l'action. Comme d'autres chefs camisards, celui-ci recourt à ce que l'on appellerait aujourd'hui « le management par l'inspiration ». Puisque l'ordre est donné par l'Éternel, on ne le discute pas et on l'exécute avec zèle et ferveur.

L'épisode relaté par Jean Castan a également l'intérêt de nous montrer que des hommes opposés par leur engagement se sont appréciés, estimés et respectés. Cela nous confirme qu'il n'y a pas eu un antagonisme total entre papistes et huguenots. Nous nous éloignons de la haine farouche qui ressort de la correspondance de sœur Mérez ou de la chronique de Louvreleul d'un côté et des mémoires d'Élie Marion ou de Jacques Bombounoux de l'autre côté.

La connivence entre Abraham Mazel et le curé de Saint-Martin de Corconnac n'apparaît pas comme un fait isolé. Le Hors série *Belvezet et la Guerre des Cévennes*, que nous avons publié en 2001, nous décrit les membres des deux factions dites ennemies banqueter ensemble quelques jours seulement après la tuerie qui avait ensanglanté le village.

Pierre A. CLÉMENT

Histoire d'une « Inspiration »

par Jean CASTAN

Dans *le Nouvel Observateur* [n° 1946, du 21 au 27 février 2002], Emmanuel Le Roy Ladurie présente la réédition du grand ouvrage de Charles Bost *Les Prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc*, 1684-1700.[¹]

L'article est illustré par une photographie du pasteur Charles Bost, qui avait également « établi et présenté les Relations de la guerre des Cévennes, d'Abraham Mazel et Élie Marion, 1701-1708 ». S'inspirant de son analyse des événements, publié dans la quatrième partie de son livre *Les Paysans de Languedoc*, Le Roy Ladurie constate que « la révolte camisarde, germant sur les persécutions, se nourrit du millénarisme [de] Jurieu, [et] implique aussi l'intervention d'un autre élément, à savoir l'hytérie convulsionnaire et prophétique des inspirés ».

Cet aspect très particulier des événements a été l'objet de diverses controverses, répertoriées et commentées par Philippe Joutard dans sa *Légende des Camisards*. [²]

Les auteurs ont généralement plus traité la forme que le fond de cet « autre élément ».

Peut-être la réédition des *Prédicants* apportera-t-elle un éclairage actualisé ?

L'article de Le Roy Ladurie m'a sensibilisé sur un épisode de la guerre des Cévennes que je connais particulièrement bien.

Dans ses *Mémoires inédites*, Abraham Mazel rapporte le fait suivant (p. 19) : « *Nous trouvâmes cellui* [le curé de Saint-Martin de Corconnac] *dans sa maison, mais j'eus ordre par inspiration de ne lui faire aucun mal...*».

Pour les lecteurs du L.C.C. il me paraît intéressant d'analyser cette inspiration et ses implications – ce que l'existence de certaines archives rend possible – en usant de la formule classique du compte rendu (*où*, *quand*, *comment*), accompagnée d'un portrait succint des deux principaux acteurs.

L'événement a lieu au devant de l'église de Saint-Martin de Corconnac (aujourd'hui l'Estréchure), laquelle se situe seulement à 8 km à vol d'oiseau de Falguière, maison natale d'Abraham Mazel, dans la paroisse de Saint-Jean du Gard.

«Église et presbytère furent incendiés en novembre 1702 par les camisards de Salomon Couderc», prétend l'abbé Goiffon dans son dictionnaire du diocèse de Nîmes.

A. Mazel place cette première affaire (car il y en eut plusieurs) «à la fin de septembre», ce qui paraît attesté par le registre paroissial de Saumane, dont l'église – elle – a vraiment brûlé le 27 septembre 1702, au cours d'une série d'exactions qui commencent à Saint-Marcel de Fontfouillouse et se terminent à Saint-Martin de Corconnac.

Trois procès verbaux d'expertises [AD34 - C 3080] sont parfaitement explicites pour ce qui s'est passé à Saint-Martin de Corconnac.

- 1) 8 décembre 1702 : ne concerne que «la maison du prieur» de laquelle «les rebelles... avaient bruslé... un membre»;
- un additif (sans date) constate que «...depuis les rebelles ayan

achevé de brusler le presbytère, il y a cinq membres de bruslés»:

2) 8 janvier 1703 : très détaillé, concerne l'église. Son contenu a été saccagé, sans incendie.

Quelques précisions : «les rebelles sont entrés, suivant ce que nous a été dit par le curé, par sa porte, luy ayan ouvert lui même... la grande porte de l'église n'est aucunement endommagée,... il est vérifié que le restant de l'église est en bon état».

Cela montre que l'église n'a pas été incendiée en novembre 1702 et nous ignorons si le premier membre *bruslé* du presbytère l'a été le 27 septembre.

3) 20 février 1703 : ce dernier procès verbal montre que d'autres dégâts ont été causé à l'église sans toucher au gros œuvre, solide et voûté.

\mathbb{H}

Pierre Vedel, prieur de Saint-Martin de Corconnac, pourrait bien avoir été un prêtre modéré, charitable et ferme. C'est ce que montre sa décision, inscrite le 25 mars 1694 dans le registre des délibérations du bureau de charité de sa paroisse [voir *Almanach du Val Borgne* 2000].

Constatant le peu d'empressement des « principaux » propriétaires pour répondre à la *queste* du deuxième février 1694 et « *devant le grand nombre de pauvres à secourir* », il ordonne une taxe complémentaire, détaillée en un état sur lequel il se porte le premier pour une contribution de « *une salmée de chatagnes* » [3], ce qui constitue – et de loin – la plus forte participation.

Ce constat est peut-être un peu léger pour esquisser sa personnalité, mais il y a un autre élément révélateur.

Au début de la révolte, face à une milice velléitaire de *soldats de bougeoisie*, les rebelles furent maîtres de la montagne. Des écclésiastiques tombèrent sous leurs coups. Les curés des paroisses rurales prirent peur et se replièrent dans les villes et les bourgs.

Pourtant le prieur Vedel était présent, ce 27 septembre, lorsque les camisards arrivèrent devant son église. Et il n'était pas revenu en visite puisque deux fusils se trouvaient là. En effet, on imagine mal le curé de Saint-Martin, réfugié dans le Piémont cévenol, abandonnant deux fusils en son église.

Enfin – l'épisode final de cette histoire l'a montré – le prieur Vedel a sauvé la vie d'Abraham Mazel.

\mathbb{H}

Abraham Mazel a été l'un des grands acteurs de la révolte, d'une génération trait d'union entre les Cévennes des Prédicants et celle des Camisards. Il eut – quelques mois avant de prendre les armes – le songe célèbre «de grands bœufs noirs et fort gras qui mangeoint les choux du jardin», et les deux visites de l'Esprit provoquant de grandes agitations qui décidèrent de l'expédition sur le Pont de Montvert et de «la mise à l'interdit» de la maison de l'abbé du Chayla avec ses occupants.

Par la suite – et c'est ce que disent les chapitres I et II de

ses Mémoires – il eut de nombreuses *inspirations*. Au lendemain de la mort de du Chayla, *il eut ordre* d'épargner le curé, l'église et le presbytère de Saint-Maurice de Ventalon.

Mazel n'a pas écrit lui-même ses Mémoires. Quand nous lisons : «j'eus une inspiration» ou «il eut ordre» ou «ordre me fut donné» ou encore «j'eus un avertissement», ces termes reproduisent-ils fidèlement ses propos ?

Un temps, il lui fut ordonné par inspiration de quitter la troupe, de se retirer, puis plus tard il eut l'ordre de reprendre les armes, et il obéit chaque fois.

« Cardeur de laine et peu lettré, Abraham Mazel est de même race, avec plus de fureur », qu'un autre Mazel, dit Mazelet qui tint tête à l'intendant Basville, avant d'être pendu, rapporte André Ducasse [La Guerre des Camisards]. Cette appréciation correspond bien au comportement du chef camisard qui devait bien, de temps à autres, prendre lui-même ses décisions.

\mathfrak{H}

A la fin de la phase active de la révolte, après la médiation du Maréchal de Villars et la reddition de nombreux camisards, irréductible, Abraham Mazel poursuit le combat. Il fut capturé en janvier 1705 et conduit à Montpellier.

Son sort était réglé d'avance : la mort !

Et c'est là que le prieur Vedel intervint. Mais laissons la parole à Élie Marion, ami de Mazel :

«Le cadet La Forest [ex-chef camisard]... feût trouver le curé de Saint-Martin de Courconnas [Corconnac]qui se tenait alors à Quissac, à qui il scavoit qu'Abraham avoit sauvé la vie, lorsqu'il feûrent brûler[4] son église, pour le prier d'intercéder pour lui, en reconnoissance d'un si grand service. Dieu touche sans doute le cœur de ce curé, qui sollicita en sa faveur l'évêque de Montpellier, l'abbé de Lascours, l'abbé de Massillan et quelques autres personnes considérables.

«Il faut noter qu'Abraham Mazel avoit eu une inspiration qui lui avoit défendu de faire aucun mal à la personne dudit curé, et même de faire sortir tous ses effets avant de brûler» [!] «l'église et la maison presbitérale où il demeuroit, ce qui feût exactement obéi. Lorsqu'ils heurtèrent sa porte, il dit aussitôt qu'il rendroit les armes qu'il avoit.

- Mais, ajouta-t-il, que voulez-vous faire de moi?
- Nous avons des inspirations, répondit Abraham, qui nous défendent de vous faire aucun mal.

La dessus, il ouvrit sa porte : on trouve la Bible ouverte sur la table, laquelle il remit aux Camisards avec deux fusils.

- Il faut bien, leur dit-il, que Dieu m'ait aussi inspiré, car vous voïez que je ne me suis pas enfui comme les autres curés.

Enfin la sentence ne fut pas prononcée contre Abraham, mais l'Intendant l'envoïa à la Tour de Constance [28 janvier 1705] d'où il sortit miraculeusement.»

-

LCC 130

9

On pourrait penser, et je le fais, que Mazel invoquait cette inspiration pour modérer l'ardeur des camisards présents ce 27 septembre 1702, devant l'église de Saint-Martin. Il demeure qu'elle fut heureuse, et peut-être motivée. Je l'ai signalé, Falguière et Saint-Martin sont proches de Saint-Jean du Gard. De par leur état et leur engagement, Mazel et le prieur Vedel devaient se connaître, tout au moins de réputation.

Abraham Mazel s'évada donc de la Tour de Constance. Après un séjour à Londres, il revint en France et reprit le combat. Il fut tué près d'Uzès, le 14 octobre 1710.

Le curé Pierre Vedel, bachelier en théologie, «prêtre remarquable par sa piété et sa science», avait été installé à Saint-Martin de Corconnac en 1677. «Il fut décoré en 1696 du titre d'archiprêtre de Lasalle». Il mourut en 1717.

Vie et mort du marquis de Lalande

En écho à la question posée par H. DEPASSE dans LCC n° 129, je suis intéressé, moi aussi, par tout document sur le lieutenant-général du DEFFAND, marquis de LALANDE, qui a participé à la pacification de la révolte camisarde (1702-1704).

Après l'élimination de Jean CAVALIER et la mort de Pierre LAPORTE dit ROLAND, Élie MARION, natif de Barre-des-Cévennes, prit leur succession à la tête des combattants pour la foi.

La répression fut terrible en Vallée Borgne et Vallée Française après le 15 août 1704. Pourrait-on résister encore un hiver ?...

Élie MARION obtint une entrevue avec le marquis de LALANDE le 6 octobre à Saint-Germain-de-Calberte. Opiniâtre dans son refus d'accepter toute gratification de la part du roi, il fit valoir qu'en cas d'échec des négociations ce serait la lutte à outrance...

Le lieutenant général se montra magnanime. Se référant à la parole du roi dont il était le représentant, il accepta les conditions «d'armistice» présentées par Élie MARION, à savoir «qu'on ne forcerait plus personne d'aller à la messe». C'est une série de huit conditions – bien injustement appelées «capitulation» – qui, à l'issue de cette rencontre de Saint-Germain-de-Calberte, fut le premier pas vers la reconnaissance de la liberté de religion et de conscience [*].

Il a fallu attendre l'an 2000 pour que soit posée une plaque au temple de Barre à la mémoire d'Élie MARION.

Pour le le lieutenant LALANDE, rien : l'oubli complet !

Nous adressons un appel pour combler ce vide aux lecteurs du LCC qui pratiquent les Archives départementales de l'Hérault ou les Archives Nationales, afin qu'en cette année de commémoration de la révolte camisarde soit honoré cet officier qui comprit que des hommes pouvaient être différents sur le plan religieux !

André GAUJAC

Les Cévennes catholiques [1]

Les Cévennes protestantes ont leur histoire, largement médiatisée à travers la Guerre des Camisards.

Rien de tel pour les Cévennes «blanches», totalement négligées, au point d'occulter et de rendre incompréhensible qu'un quart à un tiers des populations cévenoles soient demeurées catholiques.

En concentrant les études sur la courte période qui a immédiatement précédé et suivi la Révocation, on ne peut produire qu'une histoire partielle, privée du contexte politique, social et religieux des deux siècles précédents.

C'est bien cette mise en perspective sur la longue durée (du XVIe siècle à nos jours) qui fait tout l'intérêt du livre de Robert Sauzet.

Après huit guerres civiles (1561-1598) et les trois guerres dites de Rohan (1621-1629), l'hégémonie protestante est manifeste; elle se concrétise par la prise de places fortes, la destruction des églises et des objets du culte catholique, des exactions de tous ordres (massacres, impositions arbitraires, corvées, abjurations forcées de papistes...). Par ailleurs, les affaires des communautés se trouvent souvent monopolisées entre les mains de consuls huguenots[²].

Situation exceptionnelle en France, les papistes cévenols sont devenus minoritaires au cours des guerres de religion.

Que Robert Sauzet ait concentré ses recherches sur la vallée du Rieutort, pays de ses ancêtres, n'enlève rien à la généralité de son étude dont les conclusions s'appliqueraient aussi bien aux Cévennes orientales.

Son livre nous permet de mieux comprendre comment des communautés – distantes parfois seulement d'une lieue – ont pu choisir des confessions différentes et les conserver jalousement à travers le tumulte des siècles.

Est-il besoin de rappeler que l'auteur est un éminent historien et non un polémiste.

A. CLAVEIROLE

^[1] Préface de Philippe JOUTARD - Les Presses du Languedoc, 2 tomes, 478 et 672 pages; $43 \in$.

^[2] Bibliothèque des Histoires - N.R.F., Éditions Gallimard, 1977.

^[3] environ 150 kg.

^[4] En écrivant deux fois «bruler l'église», Elie Marion est-il le fidèle interprête d'A. Mazel ? Les expertises des 8/12/1702 et 8/1/1703 prouvent que non.

^[*] cf Jean-Paul CHABROL : Élie Marion, le vagabond de Dieu -EDISUD, Aix-en-Provence, 1999.

^[1] Robert SAUZET: Les Cévennes catholiques - Histoire d'une fidélité (XVIe-XXe siècle) - coll. «Pour l'Histoire», PERRIN, 2002. [2] Voir par exemple, pour la ville de Nîmes, l'étude que R. SAUZET a consacré au journal du notaire Etienne Borrelly: Le notaire et son Roi, Plon - 1998 et la recension publiée dans LCC n° 113, p. 16.

Un emprisonnement arbitraire sous la Terreur

Notre adhérent, le docteur **Robert Laizé-Dunal**, a retrouvé dans une armoire de famille un « Recueil et Registre des naissances, morts et mariages et autres événements notables ». Ce cahier d'une vingtaine de pages a été commencé en 1724 par son aïeul Pierre Lefebvre de Saint-Jean-du-Gard (1691-1763)

Nous publions le texte des feuillets rédigés par le petit-fils Jacques Pierre (1767-1862) qui relate, en termes émouvants, son incarcération sous la Terreur dans les Forts de Saint-Jean-du-Gard et d'Alais.

Il apparaît que son arrestation, ainsi que celle d'une quarantaine d'autres Saint-Jeannais, a pour principal motif « son honnête fortune ».

Les circonstances tragiques de sa détention nous évoquent des événements similaires qui ont marqué chez nous les Guerres de Religion ou la période de l'Occupation.

Jean-Pierre Lefebvre qui témoigne d'une force morale peu commune devait être aussi particulièrement robuste puisque, malgré les conditions éprouvantes de son emprisonnement, il a vécu jusqu'à l'âge de 95 ans. Justice lui avait été rendue par le Premier Consul Bonaparte qui l'avait nommé receveur des Contributions directes de Saint-Jean-du-Gard le 3ème Germinal de l'An XI.

Evénement au dit Jacques Pierre

Le 8 Germinal l'An 2e de la République, le Comité de surveillance de la Commune de Saint-Jean du Gard composé de douze fripons, sanguinaires, ignorants, d'après la déposition de quelques témoins fossaires, qui sont Louis Mazoyer tailleur et Lafont ,dit Viellès, sérurier membres de cet execrable comité (qui étaient sans remords mes témoins et mes juges) Louis Barnier de la place, tallieur, et Bourbon Palliou, autres scélérats vendus à la faction qui servaient le comité et qui ont servy de temoin contre quarante autres detenus principaux de la ville, qui étaient reconnus vertueux et jouissant d'une honnette fortune que les monstres avaient en vüe, me decernèrent un mandat d'arret signé [illisible] l'un des membres du comité infernal sous le pretexte des faux propos que l'on m'avait fait tenir.

Ils firent saisie tous mes biens, meubles et effets, apposèrent les scélés sur tous mes papiers et firent ledit Bourbon Palliou sequestre de mes biens, en reconnaissance de ses faux témoignages refusant à ma mère et ma sœur leur subsistance, quoique hipothequée sur mes biens et obligées de me nourrir dans les prisons, ils me rançonnaient encore de temps en temps le peu de papier monoye que j'avais avec moy, pour payer disaient-ils les frais de la garde, et ainsy étaient traités tous mes compagnons d'infortune.

Après nous avoir tenus trois mois et demy en prison dans la maison du chateau de St Jean, gardés nuit et jour par des hommes harmés qui ne pouvaient nous laisser communiquer avec personne ny personne avec nous sous peine de mort, ne permettant pas même, de nous faire raser.

Nous fumes trainés au Fort d'Alais sur des charrettes, avec une escorte de 160 fusiliers avec deffence de nous parler ny repondre dans aucun cas ny besoin mais ordre de tirer sur nous sur l'apparence d'une resistance à l'oppression; en route les officiers municipeaux nommés Valat, les membres du comité Mejanet, jean Soutoul et jeannot Soulier commendants de la Garde et autres de l'escorte ne cessaient de tenir entre eux des propos féroces et sanguinaires contre nous et nous tirannisaient de cent mille manieres par l'abomination de leurs crimes et nous fesaient esperer le terme de nos maux et de leurs cruautés aux guilliottines dressées partout et qui se multipliaient sans cesse.

Arrivés au Fort d'Alais, avec mes adjoints infortunés trainant sur mes épaules de l'entrée jusques au fond de notre nouvelle prison la respectable madame de Laget, âgée de quatre vingt un an qui parvenue a cet âge toujours bienfaisante et charitable avaient par ces titres seuls mérité de partager notre sort était estropiée par J.Soutoul en la jettant avec sa feroce brutalité sur la charrette qui devait la trainer.

Toujours gardés avec la même dureté nous fumes entassés sur quatre ou cinq cens étrangers qui restaient vivants encore au Fort destinés comme nous a etre victimés et qui attendaient tous les jours de voir dresser l'instrument fatal sur la place de la maréchaussée où nos tirrants [tyrans] disaient qu'ils devaient nous détruire.

Enfin après cinq mois de prison et de tourments la faction fut déjouée et il ny avait que ce moyen pour echaper des échafauds et des mains sanglantes avec lesquelles les comités de la République ou les agents du monstre Robespierre assouvissaient leurs passions [illisible, tâche]-

L'on verra que cinq mois et huit jours se sont écoulés dans les prisons [de St-Jean-du-Gard et d'Alais], n'ayant à désirer que la mort la voyant toujours peinte à mes yeux sans pouvoir jamais l'atteindre ny l'obtenir. Et qu'enfin, sorty par hazard. echappé des mains des ennemis de la vertu, de la justice et de l'humanité, j'ay voulu peindre à mes decendants les tribulations et les epreuves par lesquelles je suis passé que je n'ay pû les rendre dans un plus grand d.etail qui serait trop long et toujours plus touchant et leur apprendre à supporter avec plus de patience les peines et les tourments qui peuvent leur etre preparées par de tels hommes ou d'autre evenements; les exortant à rester forts de leur concience craindre Dieu avoir tout son espoir dans lavenir et alors ils ne craindront pas la mort pour des condamnations injuste ou des peines qu'ils n'auront pas meritée.

Evénement à Jacques Pierre

Le 3e Germinal an 11e, j'ay eté nommé par le premier Consul Bonaparte Receveur des Contributions directes de St Jean du Gard.

ferragines et ferragières

Les *ferragines* et les *ferragières* sont très fréquentes dans les estimes de 1550, dans les compoix et dans les actes notariés. Leur équivalent ne se retrouve pas chez les agronomes romains. Leur nom et leur diffusion doivent être reliés aux invasions franques.

Le francisque *fodra*[¹], signifiant paille, est à l'origine en vieux français de *feurre* ou *fuerre* qui a pris le sens de « fourrage » car les animaux étaient souvent nourris avec un mélange de paille et de foin.

A partir de *fuerre* s'est forgé l'ancien français *fuerrier* qui désignait le bâtiment abritant d'une part le bétail et d'autre part sa nourriture. On prit l'habitude d'y « mettre en fourrière » les animaux saisis en délit de vagabondage et de les y retenir jusqu'à ce que leurs propriétaires aient remboursé les dommages causés.

Pour l'anecdote, rappelons que le « caporal fourrier » avait, au départ, la mission d'approvisionner le râtelier des bêtes de somme.

Nos ferragines et ferragières étaient donc des pièces de terre réservées à la production du fourrage – forratge en occitan. Il s'agissait de fourrage vert qui pouvait être soit une légumineuse comme la vesce, soit une céréale comme l'orge et le millet. A la fin de l'hiver les fenils étaient souvent vides et il était nécessaire de disposer d'une nourriture fraîche en avril-mai en attendant la première coupe de foins. Les ferragines avaient pour but d'assurer la soudure.

On trouve des *ferratjals* dans les textes dès le Xème siècle.

En 946, le Livre Noir de Béziers (charte n° 23, page 16) contient le testament d'un certain abbé Grégoire qui donne un aleu situé à Esclatian (commune de Vendres, Hérault) soit : «quatuor mansos... cum ortis et cum aliis cassalibus et ferraginiles» [quatre manses... avec des jardins et avec d'autres casals et ferragines].

En 973, le Cartulaire d'Agde (charte 315, p. 281) mentionne un manse «cum curte et orto... et cum ipsa ferragina» [avec sa cour, son jardin... et avec la dite ferragine].

En analysant les documents du XIème et du XIIème, on remarque que les ferragines sont en général localisées à proximité immédiate des habitations, tout comme d'ailleurs les jardins, les vergers et les safranières.

Ainsi par un acte daté entre 1094 et 1106,[2] Bertrand Lautard de Gignac donne à l'abbaye d'Aniane «quartum de ferragina que est ante porta de Carcares» [la redevance d'un quart sur la ferragine qui est (située à Gignac) devant la porte (dite) de Carcarès].

L'acte suivant[3], daté entre 1061 et 1108, cite une ferragine qui se trouve *«juxta cimiterium ante ecclesiam S. Martini de Carchariensis»* [contre le cimetière devant l'église de Saint-Martin de Carcarès].[4]

Bien entendu la production des ferragines était plus régulière et plus abondante lorsqu'elles pouvaient bénéficier de l'irrigation comme par exemple celle qui figure dans le Cartulaire d'Agde en 1107 (charte 254, p. 128) : «unum mansum... cum horto, ferragia et cum puteis» [un manse... avec jardin, ferragine et avec des puits].

L'extension des ferragines semble bien liée à la progression de l'élevage des chevaux, progression elle-même liée aux besoins en montures de la nouvelle aristocratie militaire, celle des *caballarii*.

Ce phénomène pourrait expliquer qu'il ait existé des tènements spécialisés telle *la ferragine S. Salvatore*, localisée entre la voie publique et le cimetière S. Pierre de Cournonterral [5].

Enfin on s'étonnera de rencontrer au début du XIème siècle «unam ferraginam, ubi Raimondus et Poncius, presbiter, visi sunt manere» [une ferragine où Raimond et le prêtre Pons sont vus habiter].[6] Cette situation semble impliquer qu'une maison d'habitation a été construite sur cette ferragine. Peut-être pour surveiller de près un fourrage qui était précieux et recherché lorsque les stocks de foin séché étaient en vois d'épuisement ?

Pierre A. CLÉMENT

- [1] Le Robert *Dictionnaire historique de la langue française*, article «fourrage».
- [2] Cartulaire d'Aniane, charte CCXLVII, p. 374.
- [3] id. charte CCXLVIII, p. 375.
- [4] aujourd'hui rattaché à Gignac.
- [5] Cartulaire d'Aniane, charte LXXIV, p. 212 (en 1135).
- [6] id. charte CCXXI, p. 360 (avant 1036).

les travaux de nos adhérents

Gérard DELMAS

La vallée de l'Auzonnet, des origines à la Révolution Française

[Portes, le Martinet, Saint-Florent, Saint-Jean-de-Valeriscle]

chez l'auteur : G. Delmas - 63A, av. du G^{al} . de Gaulle - 94240 l'Haÿ-les-Roses. Prix $22 \in$ franco de port.

L'histoire régionale progresse à pas de géants, grâce en particulier aux travaux de nos jeunes « retraités ».

Gérard Delmas a accumulé les recherches originales sur « sa » vallée de l'Auzonnet aussi bien aux Archives du Gard dans les compoix et les registres notariés qu'aux Archives Nationales qu'il fréquente pendant son hivernage en Val de Marne.

Il s'est ensuite transformé en éditeur, en mettant à profit sa parfaite maîtrise du traitement de texte. Il a lui-même composé, illustré et mis en page les 214 pages de son ouvrage avec un savoir-faire de professionnel.

Grâce à lui nous connaissons bien mieux maintenant le riche passé de la vallée qui s'ouvre depuis Portes jusqu'aux Mages ainsi que l'origine des familles qui en ont écrit les grandes heures, comme les Despeisses, les Domergue et les Grimoard de Beauvoir du Roure.

On peut seulement regretter que notre ami n'ait pas eu à sa disposition un comité de lecture compétent... mais c'est le danger de l'auto-édition.

P.A. Clément

Le Rhône, artère cévenole

16ème-17ème siècles

par Gérard Caillat

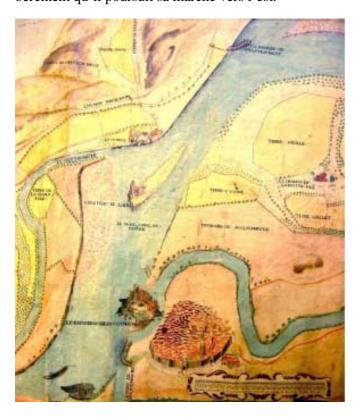


La marche vers le Rhône

On sait que Philippe VI, après avoir cédé en 1343 contre le Dauphiné une partie du domaine confisqué aux Pelet, a permis finalement la constitution du Comté d'Alès. L'ensemble, constitué par la rente assise sur la baronnie de Portes, la moitié de la ville d'Alès avec Soucanton, le Masdieu, la moitié de la ville d'Anduze et l'Anduzenque, se retrouve dès 1345 aux mains de Guillaume Roger, vicomte de Beaufort et frère du pape en Avignon, qui le rachète pour 31 000 £. Peu après, le roi, se trouvant dans l'obligation de restituer à son ancien possesseur la baronnie de Portes, compense cette perte par le bailliage de Saint-Etienne-Vallée-Française, ajoute l'autre moitié d'Alès, et érige le tout en comté en 1346.[¹]

Dès cette époque, puis dans la seconde moitié du 16^{ème} siècle, le comte d'Alès va chercher à agrandir ce domaine en direction de l'est.

En 1352, Guillaume Roger achète à Raynaud et Jordan des Ursins le château et la ville de Bagnols-sur-Cèze et ses appartenances, c'est-à-dire Vénejan, Gicon, Saint-Nazari, Saint-Gervais, Broussan, Saint-Médier et le péage de Pont-Saint-Esprit. Il complète son achat en 1372 et 1374 par celui des « *leude*, *quintalage*, *cordan*, *langues de bœufs* » de Bagnols-sur-Cèze. C'est donc délibérément qu'il poursuit sa marche vers l'est.



Si on met à part l'achat de la juridiction de Bagnols en 1487, ce mouvement ne reprend guère qu'à la fin du 16ème siècle avec le gouverneur du Languedoc, Henry de Montmorency. En 1575, il achète le comté d'Alès, les baronnies d'Anduze, Anduzenque, Saint-Etienne, avec Bagnolssur-Cèze, Villeneuve-lès-Avignon, « les baronnies de Saint-Cirgues, Champes, Sauriers, Brieve, La Tour, Boyer dit la Barge, la métairie du mas et dépendances »

En 1585, il complète l'acquisition de Bagnols auprès de Tartully, par une portion de la viguerie (greffe des causes criminelles, scel) et des censives établies sur des terres près de Caderousse, ainsi que « *certaines petite île* » sur le Rhône au lieu dit Gajauques, les lods et ventes, les bans, la leude et le poids, etc....

En 1592 enfin, il acquiert la petite baronnie de Lers. A cheval sur le Rhône, entre Roquemaure et Châteauneuf-du-Pape, elle comprend, outre les seigneuries de Lers et d'Auriac, plusieurs métairies[2], qui exploitent les « créments » très fertiles du Rhône et la vigne de « Barbedaze contenant 50 journées d'hommes à fossoyer ou environ ».

Le château de Lers, frappé par la foudre, a brûlé pendant trois jours en 1572.[³] Quel que soit son état lors de l'achat, « assis au milieu du Rosne, sur un haut rocher, étant à une arquebusade de la ville de Roquemaure, à 3 lieues de Bagnols du long du Rosne, et à 2 lieues depuis Avignon aussi du long du Rosne », il contrôle le péage sur la navigation et sur la traversée du fleuve.

La progression territoriale de la Comté n'obéit pas seulement à de strictes considérations territoriales ou à l'attrait du vignoble déjà prisé de Châteauneuf-du-Pape. Ainsi, en 1593, Henry de Montmorency crée trois foires à Bagnols, qui peuvent stimuler la foire de la Saint-Roch créée ou confirmée à Roquemaure en 1578, et encourager la navigation sur le Rhône.

Le péage de Lers

Dans l'incendie, les archives ont disparu. Henri de Montmorency doit se référer à l'ordonnance du roi de 1534, au profit de Marguerite de Clermont, dame de Lers pour établir ses droits.

Au début du 17ème siècle, une contestation remet en cause le péage et l'ordonnance de 1534 semble insuffisante. Du 29 mars au 8 avril 1623, 90 témoins vont défiler devant

Jean de Sarran, conseiller du Roi, juge du présidial de Beaucaire et Nîmes pour l'authentifier et en décrire les tarifs. Institué par les princes d'Orange, « le même droit et émolument qu'on exigeait au péage de Lers était aussi levé et exigé au péage de Balthezard ».[4]

Le péage nous est ensuite connu par une « *Veue, figure et plan de toute l'estendue de la baronie de Lers* » établie en 1654 à la demande de Marguerite de Montmorency, duchesse de Ventadour, qui permet, entre autres, de constater l'existence d'un bac à traille pour franchir le Rhône.[5]

Comme tout péage, celui-ci trouve sa justification première dans la sauvegarde et l'entretien du passage. Dans les années 1770, l'administration royale, sous prétexte (justifié ou non) de vouloir favoriser le transport fluvial, considèrera qu'il n'y a en a plus aucune. « Il n'y a point d'autre charge [sur le péage] que celle de l'exaction »[6], c'est-à-dire des frais de perception.

A ce moment, « le péage de Lhers est perçu au péage de Roquemaure, revenu net du péage 18 000 £ ». Avec ceux du port de Roquemaure, dont celui du chapitre de Roquemaure perçu uniquement sur les marchandises qui descendent (2 400 £), et celui du « prince de Guise engagiste de la baronnie de Roquemaure » (6 600 £), ces trois péages « loin d'être d'aucune utilité au commerce lui causent un préjudice considérable et très sensible. La manière dure et l'arbitraire avec laquelle les droits sont perçus par les fermiers ou leur commis, favorisés par l'obscurité des pancartes, ont fait presque entièrement déserter le Rhône; et la plus grande partie des marchandises sont aujourd'huy voiturées par terre ». L'administration des domaines rachète le péage et... le maintient! Réuni au domaine royal, « il ne paraît pas que le produit aye augmenté ni diminué depuis assez longtemps », soit 21 000 à 22 000 £.

Le bac à traille

Le relevé du Rhône de 1780 montre que, malgré les fluctuations du fleuve, les installations de 1654 se sont maintenues. [7]

Le « bac à traille, bien loin d'être onéreux au public, lui est utile pour la traversée du Rhône de Roquemaure et autres lieux circonvoisins, à la principauté d'Orange, et certains lieux du Comtat ». Le fermier est chargé, « outre et par des-



sus le prix de la ferme, de fournir et entretenir en bon état les batteaux, les trailles et autres agrès, comme aussi de payer le salaire des batteliers, mais non des grosses réparations telles que l'entretien des abords et avenues du bac qui sont à la charge du propriétaire ».[8] Le bac est conduit par une poulie sur le cordage tendu au-dessus du fleuve. Le batelier utilise la force du courant en maniant le gouvernail pour l'amener d'un bord à l'autre.

Les granges

La traversée, qui permet l'accès aux vignobles de Châteauneuf-du-Pape, n'est qu'un des aspects du péage perçu « *en montant, descendant, traversant* ». L'enquête de 1623 permet d'en préciser le fonctionnement.

Les « agents ou fermiers » perçoivent la redevance « sur toutes les denrées et marchandises qui sont traduites et portées le long de ladite rivière du Rosne ou par terre, passant près du château de Lers qui est assis et situé sur un grand rocher, qui est au milieu du Rosne, entre les confins des provinces de la comté de Venisse, principauté d'Aurenge et du Languedoc ».[9]

Le droit est « levé et exigé à la Grange de Lers appartenant à ladite dame baronne de Lers, icelle grange étant au bord de la rivière du Rosne vis-à-vis du château de Lers, distant l'un de l'autre de 400 pas ou environ, la rivière du Rosne entre deux ».

Cette grange n'est autre que la « métairie noble appelée la Grange de la Roche ». Elle comportait en 1596 « un beau corps de logis et grand maisonnage, consistant en une belle basse cour, une belle salle basse servant de cuisine, un four à cuire pain, sept salles ou chambres, trois greniers, une grand galerie, deux belles caves à tenir vin », mais aussi « une fort belle écurie pour loger 150 chevaux, et une grande fenière », donc de quoi jouer le rôle d'un relais de poste.

La remontée du Rhône se fait essentiellement par halage et demande une organisation identique à celle d'une route. On repère très bien sur la vue de 1654 la jonction avec le grand chemin d'Avignon : la « *palière de Châteauneuf* », un peu en aval, permet aux bateaux d'apponter.

Il est vraisemblable que l'édification de la grange soit liée à l'origine au stockage des prélèvements sur le transport fluvial. En 1596, seuls les droits sur les oranges, les pois-



sons (lamproies, esturgeons, morue, anguilles), et sur les chevaux sont encore prélevés en nature, mais il n'en a sans doute pas toujours été de même. De plus chaque étape

est un lieu où les marchandises peuvent être vendues. La grange sur la « petite île », à l'ouest du château, complète le dispositif. Elle n'est séparée de Roquemaure que par une « brassière », que longe le chemin de halage : les bateliers évitent ainsi le fort courant du « grand canal du Rosne ».



Les témoignages de 1623 sont éclairants. « Ladite dame et ses rentiers peuvent arrêter toute sorte de personnes qui prétendent franchise sur son péage et les faire arraisonner »[10], habitants ou marchands « étrangers » qui ont

« chargé de marchandise audit lieu de Roquemaure ». ils « peuvent aussi faire péager par serment tous marchands et voituriers pour les faire dénombrer la qualité et quantité de marchandise qu'ils conduisent, ou si ladite dame ou ses fermiers ont besoin d'employer à leurs usages autrement desdites marchandises, leur est permis d'en prendre en payant raisonnablement le prix de l'achat et voiture ».

Dans la « grange de la petite île », deux chars de transports sont dételés.

Au cours du 18^{ème} siècle, la brassière séparant Roquemaure de la petite île est comblée et gagnée sur le fleuve.

Le relevé de 1780 garde la trace des divagations et des aménagements successifs du Rhône.

Devenue le « Petit Lhers », la « Petite Isle » est rattachée à la rive droite, derrière une digue. Les péages de Roquemaure et de Lers sont alors « perçus par les mêmes préposés ... de façon que les trois péages qui se lèvent au port de Roquemaure sont entre les mains d'un seul exacteur ».

Sur l'autre rive, le canal de la Cayronette sera ultérieurement fermé en amont et le château de Lers relié définitivement à la terre ferme de la rive gauche.

Les voituriers du fleuve

La *Vue* de 1654 n'indique en rien l'activité qui peut régner sur le fleuve ou dans le port de Roquemaure. Aucun trois mâts, seulement une barque et le « *moulin de bateaux* » déplacé en aval sur le relevé du cours du Rhône de la fin du 18ème siècle.[11]



L'auteur du plan, qui possède pourtant de réelles qualités d'aquarelliste, ne montre que la structure et les équipements qui ont une valeur cadastrale. Pour seules fantaisies, il se permet de représenter, en de vraies miniatures, un cavalier précédé de son chien pour montrer le « *grand chemin d'Avignon* ». Dans le ciel un vol d'oies sauvages en direction du sud, malgré leur réalisme, ne sont là qu'à titre symbolique.

L'orientation inhabituelle de ce plan vers le sud est significative : l'enquête de 1623 montre la prédominance des avignonnais, avec 24 marchands-voituriers au passage de Lers. Pour quinze marchands en aval d'Avignon, dont 2 arlésiens, ils sont seulement 9 à venir du nord, entre Grenoble et Mornas. Du Dauphiné, Jacques Miralhau « marchand raselier » fait descendre ses radeaux de bois. Dix habitants de Roquemaure et un de Bagnols revendiquent aussi cette qualité. Les treize « ribeiriers » [12] ou « voituriers » (3 de Roquemaure et 10 de Codolet à une lieue en amont) représentent les simples bateliers.

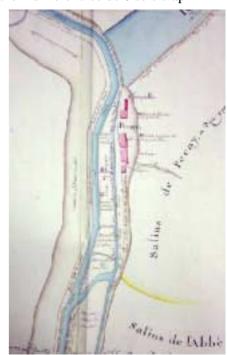
La grande majorité des transporteurs viennent donc de l'aval du péage. Codolet, au confluent de la Cèze et du Rhône, semble s'être spécialisé dans la batellerie. Son port, bien moins important que celui de Roquemaure, tient un bac sur le Rhône « utile au public principallement à ceux qui voyagent et commercent de la ville de Bagnols [...] pour aller à Caderousse, à la ville d'Orange et autres lieux voisins ».[13] Il sera transféré au cours du 18ème siècle au port de L'Ardoise, de l'autre côté de la Cèze.

Ces témoins nous renseignent sur l'actualité du tarif. Chaque groupe de dix est capable d'indiquer les droits à percevoir sur l'ensemble des marchandises, excepté sur les perles et les pierres précieuses « mentionnées au XLI desdits articles », dont la plupart « ont dit n'en rien savoir pour n'en avoir jamais vu la charge ». Nul n'ignore par contre que les juifs et les esclaves doivent 10 sols, les juives qui ne sont pas enceintes ne devant que 5 sols, alors qu'autrefois une taxe indifférenciée de 6 sols s'ap-

pliquait quels que soient l'âge et le sexe.

Le sel de la mer

Il est difficile à partir de ces seuls documents de connaître l'origine et la destination des marchandises, et donc de savoir l'importance relative des Cévennes dans ce trafic. Pour la nourriture, on ne peut guère repérer à coup sûr que ce qui provient des ports méditerranées : on retrouve les oranges et le « poisson de mer, tant frais que salé » sur les marchés



d'Alès et de Saint-Etienne-Vallée-Française.

La navigation fluviale se prête volontiers au transport des marchandises pondéreuses sur de longues distances.

Le sel figure en tête dans les deux tarifs dont nous disposons: pour chaque « muid de sel » est dû 7 sols 6 deniers. On a un aperçu de l'importance de ce trafic dans les notes de Charles de Gabriac qui tient en amont le péage de Bourg-Saint-Andéol. « Depuis le dernier conte fait le 21 août 1600 et jusques à la fin de l'année 1604 ayant passé 296 barques et avoir rebatu certaines barques qui n'ont pas deponse [déposé], autres pour avoir fait naufrage, et autres qui ont passé sans payer présupozant ne devoir pas, nous avons conté avec ledit sieur Faure pour 270 barques, prenant à ses despans de fere payer tous les depos que ont esté faicts ou sont à faire ».[14]

C'est sans doute la première marchandise à avoir remonté le fleuve par halage. Venant des salins de Peccais, le voyage est long et les bateliers n'embarquent guère, en dehors de cette marchandise, que ce qui est nécessaire au voyage. Le péager taxe le bateau en fonction de ses agrès, mais n'exige « aucun droit de péage pour les menus meubles et ardes que les bateliers pourront porter pour leur provision nécessaire, comme licts, coffres, coistres, chauderons, escuelles et autres semblables; ni pour ailleurs, pour aucuns petits esquifs ou bateaux qui sont au service du grand bateau, pour soi mesmes, les bateliers ou délivrer en cas de nécessité. Et quand aux galopins appelés chartreus ou couriers, doivent pour chacune année que leur faut aux monters: 2 [blanc] tournois. Toutefois s'ils portent le pain ou vin pour la provision dudit voyage du sel, ne doivent rien si n'est que à raisonner et prêter le serment s'ils portent autre chose ».

La précision concernant les « *chartreus ou couriers* » paraît désigner les premiers organisateurs du trafic. En effet, le « *courier est le nom que l'on a donné aux*

procureurs, ou intendans des Evêques, Abbés, Prieurs & Communautés Ecclésiastiques. Il est encore en usage dans ce sens à la Grande Chartreuse, où celui qu'on nomme le Courier est proprement le procureur de la maison ».[15]

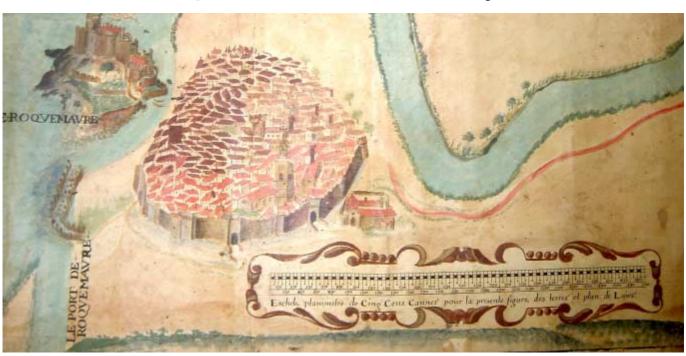
Ce sont des bateaux maniés par plusieurs personnes. Fait notable, l'importance du bateau est également prise en compte par ses agrès : « et si va en voile, pour l'arbre [le mât] que lui est nécessaire et pour la voile, 50 sols tournois, pour les ancienes [les vergues] que servent et font mestier audit arbre, 20 sols tournois ».

Charbons de pierre et de bois

« Sur chacune manière [i.e. sorte] de barque neuve, vide à vue dedans, desquelles on va quérir du sel, se paye de chacune corde nécessaire pour la tirer vide contre le mont de [en remontant] la rivière du Rosne: deux sols tournois ». Les barques, avant d'aller chercher le sel de Peccais, remontaient le fleuve pour prendre du fret et ne pas faire la descente à vide.

Le charbon des mines cévenoles paraît un bon candidat pour remplir ce rôle. En tant que marchandise, il ne paye aucun droit. Seul le moyen de transport est taxé. Le tarif pour la « rame nécessaire à conduire » reste inchangé d'un siècle à l'autre à 22 sols 6 deniers. La référence à « l'empeute » en sus du « picon »[16], dit aussi « timon » par d'autres témoins en 1623, traduit semble-t-il une évolution technique pour les diriger, corrélative à une augmentation des tonnages transportés : tous deux servent « à régir », c'est-à-dire à diriger les bateaux. En 1623, le charbon de bois sera transporté de même (avec un tarif inférieur de moitié), alors qu'auparavant il l'était sur des « fustes » plus petits. [17]

En achetant le péage de Lers, le comte d'Alès favorise l'exportation du charbon exploité par ses propres fermiers ou ceux des autres seigneurs miniers.



Politique du transport fluvial

La comparaison entre le tarif autorisé par le parlement en 1534 et celui pratiqué en 1623 ne manque pas d'intérêt. Sans doute par souci de simplification, mais aussi pour être insensible à l'inflation, la taxation à 4 pour 100 de la valeur a tendance à se généraliser. Elle concerne en 1623 tous les produits manufacturés.

Le maintien d'une tarification différenciée pour certaines marchandises est l'expression d'une politique de transport. La taxe sur le sel est restée absolument inchangée à 7 sols 6 deniers par muid. L'augmentation modérée de 7 à 10 deniers par charge de grains correspond évidemment à une volonté de faciliter l'approvisionnement et de lutter contre les disettes.

On devine aussi une évolution de l'exportation des métaux bruts, ce qui concerne directement les Cévennes. En passant de 8 deniers par quintal à 6 sols la charge, le changement d'unité de mesure de référence, pour une plus importante, ne masque pas la forte augmentation. Ce pourrait être un tarif protectionniste : le produit demandé, mais il vaudrait mieux qu'il ne sorte que sous la forme de produits finis.

La tarification joue aussi dans le sens de l'importation. Le droit de péage pour les meules de moulin est celui qui augmente le plus. Il passe de 2 sols 6 deniers à 24 sols, soit presque un facteur 10 d'augmentation. Concomitamment, celui de « *l'arbre du moulin* » passe de 10 sols à un ducat, et est maintenant le double de celui du « *bateau ou fuste de moulin* ». Certainement, il entraîne une meule plus grosse.

Dès 1596, à Alès, le moulin comtal du Paradis est garni de « *meules françaises* ». Celles-ci permettent la révolution dans la manière de moudre le blé qui se met en place au 17^{ème} siècle. On en trouve en Dauphiné dès 1620, qui supplantent les meules locales plus petites, parce qu'elles produisent une mouture plus fine et permettent ainsi une amélioration de la qualité du pain.[¹⁸] Venues de Brie, de Champagne ou de Bourgogne, les meules d'Alès sont descendues selon toute vraisemblance par la Saône puis le Rhône : Lyon possèdera un dépôt de ces meules à la fin du 17^{ème} siècle.

Par ce moyen aussi, l'accès au Rhône est un facteur de développement pour les Cévennes.

Il est bien évident que le comte d'Alès ne détient pas, loin s'en faut, le monopole du trafic fluvial, et que cette artère ne fait que compléter le transport terrestre. Il resterait d'ailleurs à connaître les voies, navigables ou non, qui permettent d'y accéder, en se souvenant que ces bateaux sont adaptés à un faible tirant d'eau et que le halage se fait plus souvent à force d'hommes qu'à l'aide de chevaux.[19] Et cet article ne se veut modestement qu'une invitation au voyage historique.

Notes

- ¹ *L'état du comté d'Alès* de 1596 détaille cet historique (AD 30, 1 J 130, à paraître prochainement en hors-série LCC)
- ² La Grange de la Roche, le devois de Malbuisson, la Grangette du Plan de Lers, la Grange de la Grande Isle : la seigneurie d'Auriac était contestée par Barthélemy de Rodier d'Avignon.
- ³ Enquête sur le péage de Lers, 1623 (AD 30, 1 J 1031, photocopie incomplète d'un document original d'origine privée)
- ⁴ Ibid. S'agit-il du péage sur l'île de la Barthelasse? près d'Avignon
- ⁵ AD 30, 1 J 1234 : la plupart des photos de cet article en sont issues.
- ⁶ AD 34, C 1803, Enquête faite à la demande du directeur des domaines de la généralité de Montpellier
- ⁷ AD 30, C 161, *Plan du cours du Rhône*: illustrations du bac à traille, du moulin à bateau de Roquemaure, de Lers en 1780 et des salins de Peccais.
- 8 AD 34, C 1803
- 9 i.e. Comtat Venaissin et principauté d'Orange, AD 30, 1 J 1031
- 10 cf <u>Raisonner</u>, en termes de Marine, signifie aussi, Parlementer pour avoir permission d'entrer dans un port : ce qu'on fait, en montrant à l'Officier de la chaloupe, de la patache, ou vaisseau qui est de garde, les pouvoirs & permissions qu'on a d'y entrer, & en faisant avec lui les autres raisonnemens nécessaires pour la sûreté des uns & des autres. (Trévoux)
- 11 AD, C 161
- 12 cf. en français: riverage, s. m. Droit domanial, & quelquefois seulement seigneurial, qui se paye pour chaque couple de chevaux qui tirent les bateaux, soit en montant, soit en descendant les rivières. Ce droit est établi pour l'entretien des chemins qui sont réservés le long des rivages, pour le tirage desdits bateaux. (Trévoux)
- 13 AD 30, C 172, état 1016
- ¹⁴ AD 30, 1 J 630 : livre de raison de Charles de Gabriac
- ¹⁵ Valbonnet, *Mémoire pour l'Histoire de Dauphiné*. Discours V c. 4, cité par Trévoux
- ¹⁶ <u>picon</u>: cf <u>picot</u>: pieux, perchot non ferré à l'usage des mariniers (Godefroy), perche qui sert à pousser le bateau; empeutre, cf.: peautre. s. m. Le gouvernail d'un vaisseau. Gubernaculum. Ce mot n'est plus en usage qu'en quelques Provinces, pour signifier le gouvernail des bateaux qui vont sur les rivières. Virer la peautre. On dit proverbialement à des importuns qu'on veut chasser loin de soi, Allez au peautre. Je l'ai bien envoyé au peautre " (Trévoux). N.B.: sans doute à l'origine de l'expression familière " *envoyer paître*"
- 17 <u>fuste</u> : petit bateau de transport, long et de bas bord, à voile et à rames. Le tarif était alors de 15 s. par rame, mais seulement de 7 s. 6 d. par picon.
- ¹⁸ Cf. A. Belmont: "Les meules françaises apparaissent en Dauphiné au début du 17^{ème}. On en trouve installées à partir des années 1620" *La pierre et le pain: les carrières de meules de moulin de Quaix-en-Chartreuse* (XVI-XVIIIe) in *Histoire et sociétés rurales*, n° 16, 2001.
- ¹⁹ Notons que le chemin de fer, grand concurrent du transport fluvial, reliera Alès à L'Ardoise. Elie Pélaquier a relevé un chemin des charbonniers le long de la Tave.

Les listes d'absents, "phanatiques", camisards des Cévennes en 1703

26. Communauté de Saint-Martin-de-Boubaux

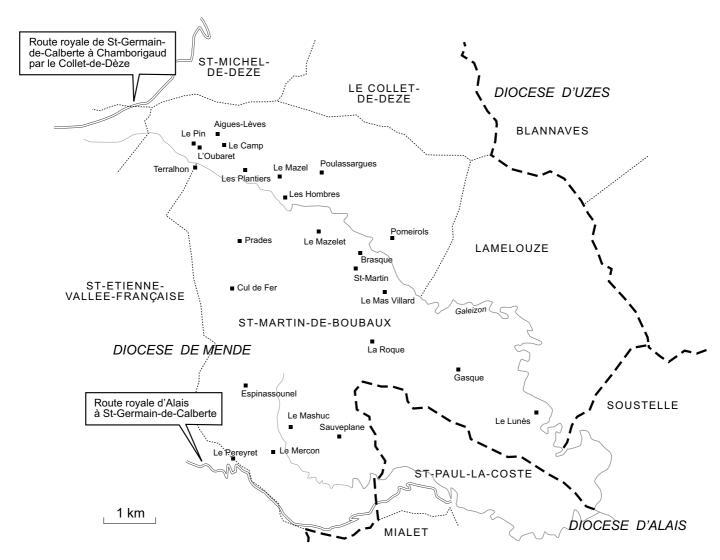
Affaires Étrangères, Mémoires et documents, vol. 1640, État général

de 20 villages ou hameaux, de 134 familles et 400

Ceux qui si distinguent en bien le Sr de Gasques, le Sr pelet C... (consul, bailhe?) dud lieu, Poul de Poulassargues et autre Poul son frere de Ma..., Larguier des Ombres, et Larguier de Pomerol, et un des Lavals. Le reste ne vaut rien. Cette paroisse est la retraite et passage ordinaire de brigands, il y en a plusieurs parmi eux. Entre lesq... Louis Noguier et Margueritte sa soeur du Camp. Marie Farelle, Pierre Pelatan dit Climas, dud lieu. Pierre Pons dit Vincens de M(azel)... Pierre et Jean Martel dud lieu, Annibal Rolland de Prades c'est une peste. Thoinette Gibert del Py et son fils . Il y en a deux à Pomeyrols qu'on dit prisonniers. Thoinette et Suzanne Martel dit le lo(up) du Mazel, Jeanne Lauze de Prades, le fils de Bastide des Massaux ou Pomeyrol, Jeanne et Suzanne Badoc de Prades, Françoise fille de Suzanne Chapellede la Croux Blanque, Jean et Suzanne Blanc de Prades. Catin et Marie Valmalette, Jeanne Theron et

1. martin De Bobaux-Petteparro 26 St Martin de Bobaux. Cette paroisse est composée 26 20 villages ou Rameaux, de 134 familly, es Coux qui haltenquent la Bien Let De gulquel, Le Thete B did lieu, poul depoulatorques, et autrepoul ton frere de maj larquier des ombres, et larquier de permercol, et Le Refre ne vant vien, Ceste parcoile eft ordinaire le brigant, il y en a pleuheurs parmi Comproquiet et marqueritte la heur dellampe. pierre peletande limas, ched lice. querre pont di vincentile ... Juerre et Lean martelf dud lieu, annibil rolland de pradet! els vnepelle. Thoinette gibert delyng et longles, il y in a deux pomeyroll grion dis prilonnier, thornette et suganne marked de la de mazel. Teanne laute deproude, Leful de Buthile defmallaux os nomegrol Teanne et luguine badoc depondes francoite felle à higunne Phapelle d'ela croux blanque, Tear et Reganne Blum prades Patin et marie valenalette, Teanne Theron I pressille, mare Paleut, Ind lieu marie Theron at Ranching quon de auour et he francoite De camp file de not depumerroy, marie La fin despiral led lieu Despirassonal of fort leath lnuice depresent parroithe de l'Thenne, il yu 6 maisons Celle de l'maurel ef de Exemple, fout Le refre ne vaut rien.

sa pupille, Marie sa soeur, dud lieu, Marie Theron dit Ranchin qu'on dit avoir été ..(tué) Francoise de Camp fille de notaire de Pomeyrols, Marie Lafon d'Espinassounel. Led lieu d'Espinassounel est fort ecarté en veue du Peyreret paroisse de St Estienne, il y a 6 maisons celle du Sr Maurel est de (bon ?) exemple, tout le reste ne vaut rien.



Memoire growt Imartin De - Babana 160 Tour greladan from a prierre primario faretto file a franco y et hizanne franco y et hizanne franco y et hizanne Taquet Lafon, hizarma peladas Va fenene, maydeline lew fills. Spiltre peladan, di demaj, Reganne markl (antoine lawal, unne convonge, la fomme, unital, elis, A Taqueline lev fills marie larguis venue, pierre gierredry Tolqueline Court enfang. Adjueline com.

Bradquel

Bradquel

Daniel Lauri, catherine pelet

Safernne, francoil, gnetre, (long noguis, ghe a andre, et marquente la comi bal, thomas, Reamell. ghe hear, qui nevaine voir son pare que pour faire
Mentine, et son retourne. The Juerre, et to Same laute. (prierre port de vihung fetherine metge la forme, Jean, maybelone, et Fearne Eeuf. phal (Cours cuzi trillet quoiquencien phal) (abolique coetherine febre lafter pierre, gilles Taque, louise. (previe, han, et antoinette mattel Enfang bantvine, et de hanne boutelle, buganne, Thornette et Paganno markl, Lis Ce Louge. ajont au mazel, Habrace, hanne, ne valent quete plus. Lierre budoc, Teanna seiffett F. F. prierre fabre s. de Lombort denyareus film. Fahrnira, et marie outre apouna Pont Port in Royaums, erquequelque voget. Moise blane, marie teither to phat fernme, anne, et tearne le fier, Sfrancoi le, fille de liganne frapelle dus lieu, ou de la croix blanche Lignant get of Cation, et marie valmalette. Jeanore faye fanone de Tayues— That lause et teanne lause la fille. govelattarques. Precule verder, Commonde moutel la femme, assisbal, denig Juguez, learne maire, et-latherine leurs lafans. phal annibul Roland famewaphal. That Tearne fabre by flely. Cantoine Bonet Maleau bona four la fee-Marchin theron file de nomme - vanchin , quin croit aus ir che tru parme (hercule Bonafoux, Teanno Royautol la Jemme, marce Se heur. (Mario George Ducus, morie, A pholograncoile de cump fille at annibal note et spanioile bonal efienne, david, learne, et la game but autre la fans. Man Teanne Sufutregue his filles. Cotienne Lei Riv. Dangereuse. (antoine maisin, come lafabrique, (lafarme, francisco et fice (David Parriere, maybelen dombye Tafemone, David pierre, marie, et anne et Infans. (S. David Conal, marie leike Pafemone, -Dewid Terrone, may be line, et atherne -grand polityue, may Dangerewa grhal thornete gibert venue, et bon fill. pha Le Camp Marie Farelle fille a François et Suzanne Martel, Pierre et Jeanne, cette famille est pha

Affaires Étrangères, Mémoires et documents, vol. 1640, État détaillé

1703 Mémoire pour S Martin de Bobaux160

St Martin

Jean Peladan frere a Pierre Jaques Lafon, Suzanne Peladan sa femme, Magdelene leur fille Antoine Laval, Anne Canonge sa femme, annibal, elie et Jaqueline leurs enfants

Brasques

pha

;;pha

pha

pha

David Laval, Catherine Pelet sa femme, François, Pierre, Annibal, Thomas, Suzanne, Ieurs enfans

Le Mazelet Louis Cuzi tailleur quoiqu'ancien catolique. Catherine Fabre sa femme Pierre, Gilles, Jaques, Louise Thoinette et Suzanne Martel Dit Le Loup apart au Mazel

Prades
Pierre Badoc, Jeanne Teissier sa
femme, Jeanne et Suzanne leurs pha filles

pha

Moïse Blanc, Marie Teissier sa femme, Anne et Jeanne ses filles Catin et Marie Valmalette

Jeanne Fage femme de Jaques pha

Lause et Jeanne Lause sa fille Annibal Roland fameux phan.

Marie Theron veuve, Marie et

pha Jeanne Fabre ses filles Marie Theron fille du nommé

Ranchin qu'on croit avoir été tué parmi les attroupés pha

> Cu de fer ou le Devezet Marie Teron veuve, Marie et

pha Jeanne Lafabrègue ses filles Estienne Teissier. Dangereux

Le Pv

Antoine Maurin, Anne Lafabrègue sa femme, Françoise sa fille David Carrière, Magdeleine Dombres sa femme, David, Pierre, Marie et Anne ses enfants

Thoinette Gibert veuve, et son fils pha

très dangereuse Pierre Peladan di Climas, Suzanne Martel pha Jaqueline leur fille

pha Marie Larguier veuve, Pierre Pierredon son fils

Annibal et Jeanne Artigues, enfans de Pierre et de Diane Lauze pha chef

pha

Louis Noguier, fils a André et Margueritte sa soeur, qui ne revient voir son pere que pour faire un enfant et sen retourne

Le Mazel

Pierre Pons, de Vincens, Catherine Metge sa femme, Jean, Magdelene et Jeanne leurs enfants pha

Pierre, Jean et Antoinette Martel, enfants d'Antoine et de Jeanne Bouteille, Suzanne, Isabeau, Jeanne, ne valent guère plus Pierre Fabre, Sr de Lombat, Dangereux Leon, Casimir, et Marie outre les deux qui sont hors du Pourume et que quelques uns disent pha sont hors du Royaume et que quelques uns disent revenus et avec les attroupés

Françoise, fille de Suzanne Chapelle dud lieu ou de la Croix-Blanche joignant

Poulassargues

Hercule Verdier, Clermonde Martel sa femme Annibal, Denis, Jaques, Jeanne, Marie et Catherine leurs enfants Antoine Bonet, Isabeau Bonafoux sa femme

Jean, Marie

Hercule Bonafoux, Jeanne Roqueirol sa femme, Marie sa soeur

PoumeyrolFrançoise de Camp fille d'Annibal, notaire et Françoise Bonal, Estienne, David, Jeanne et Suzanne leurs autres enfans

Sr Jean Leiche, a deux enfants hors du Royaume, et grand commerce avec les coureurs Sr David Bonal, Marie Leiche sa femme, David, Jeanne, Magdelene et Catherine grand politique, mais dangereux

Etat général des Archives départementales de l'Hérault (carton C185)

J. Martin De boubaux nont pay riming listat Degaborn

pha

(grierre Cabanemagre, pierre, he cot higanne by Infant, et de maris yai ne lift papit thingues in Migh-× nha Tean vietioned, et unnibal blazing. Maierre gieredon, hezanne depon, (rierte Rouse, marquerito fage-la fromme, antine, Thac, and bal Have Lagin Teanne pueckagud, M. Suzume, et Teanne teur Infant Prierre etolizanne. gho. antiins Rouse, etanne Bleut Trequeline la fon recure de bourd plat bail peter la brief porte , et hanne peter les brifans 14! { Tean fanonge, et marie Canonget marie, et francoit auf fluy. Tean la fon, Tean, Tean Tayus, Tay grierre, Tean louis, Teanne Af Infus. et morguerette pujol ta Allemere. (Duced Buthite, Redanne peladan Teanne et Suguetine by Enfang. (Tayuef Aubanemuyre, Teanne how Tayuette et anne leust filles. yuilhoumes buthile bes mallaux, Junioumer valoue ser mateure, faculte, laurance puyer, vincent, herule, more antoine, flumois, francoiler catherine, lund historiel.

Jean, naul, et Jeunse badeelt lifen, de guithaume, et de Jeanne La font you nie put mitture que le luque Le matuellet. (qui l'aume fanonge, et del shine que la femme (les Benonge, marie Laude, and Daniel France, marie, et anne si yild helfern, et buzunne Theron (Tean theron, anne vertiet, Tean {maxywritto, et marie, b'enfay Tean Lufon , marguerité, et marce, et enfant

[Tean la fon, Louis la fon, et

pholomorie.

[Sean la fon, Louis la fon, et

[Sean la fon, Louis la fon, et

[Sean la fon, marie galan la fee on peut d'ile hardiment de la la languerie france la la languerie

[Michel pela dan, Teanne Coulog. Timul musiles facts funt, non

pholomorie fean, Tuyur, et sugamme, d'infuny.

[Sean yi best, marquerité gim, Jean

prin pierre, Tean et autre Tean leur ad vourm. pie (prierre y bert; claudine Brugurole, phal (es prierre leur fle. (Tean verde Man, Tayueline fajon-David, et Teurne a la fauf Tean Buthle et Africa lafauf. Gudgued. Tierre verdelhan Pattantre-Unagnac, Planty, Tean, untiins, francoid, marce, anthoinette. La Royne (Taquette brog venne pierre, margie) Teanne Refanne et marie audber

6 A martin de Colaus cotte partolle a 426 communiants, 98 garrois, 102 files, en tout bel hamema so p martin de botauce le lunez, gosques, la Doque, mazvillar, et martin, le mazelet, prodes, cu de fer, le juin, aigue leue, l'oubaret, tertalhon, le camp: les plantiers, le mapel, les hombres, poulassoriques, poumeyrole, espimationel, te fanceplane.

Prochain article : Saint-André-de-Lancize

Jaques Canonge et Laurence sa fille Jean Vieljous et Annibal Blazin pha Pierre Roux, Marguerite Fage sa femme, Antoine, Isaac, annibal Pierre et Suzanne Antoine Roux et Anne sa soeur Jaqueline Lafon veuve de David pha Pelet, David, Florette et Jeanne Pelet ses enfants Jean Lafon, Jean, Jean-Jaques, Jean-Pierre, Jean-Louis, Jeanne ses enfans pha et Margueritte Pujol sa belle-mère Guillaume Bastide des Massaux Laurance Pages, Vincent, Hercule, Marc-Antoine, François, Françoise, Catherine, leurs enfants

> Espinassounnel Jean, Paul et Jeanne Baduels enfants de Guilhaume et de Jeanne Lafont qui n'est pas meilleure que ses enfants Jean Theron, Anne Verdier, Jean Margueritte et Marie ses enfants Jean Lafon, Louis Lafon, et Marie

Sauveplane Jean Comte, Marie Galdin sa femme Jean leur fils

pha

pha

pha

pha

pha

pha

pha

Le Lunes Michel Peladan, Jeanne Boudon Jean, Jaques et Suzanne ses enfants Jean Gibert, Marguerite Pin, Jean Pierre, Jean et autre Jean leurs enfans

Pierre Gibert, Claudine Brugeirolle et Pierre leur fils Jean Verdelhan, Jaqueline Fajon David et Jeanne ses enfants Jean Soustelle et ses deux enfants

Gasques Pierre Verdelhan, Cassandre Espagnac, Charles, Jean, Antoine, Françoise, Marie, Anthoinette

La Roque Jaquette Bres veuve Pierre, Marguerite, Jeanne, Suzanne et Marie Audibert

Pierre Cabanemagre, Pierre, Jean et Suzanne ses enfants, et de Marie qui ne s'est pas distinguée en mal Pierre Pieredon, Suzanne Dupon Françoise leur fille

Isaac Lafon, Jeanne Puechagud sa fem Suzanne et Jeanne leurs enfans Jean Canonge et Marie Canonge sa femme Marie et Françoise leurs filles

David Bastide, Suzanne Peladan, Jeanne et Jaqueline ses enfants JaquesCabanemagre, Jeanne Hours Jaquette et Anne leurs filles

Le Masvillar

Guillaume Canonge et Delphine Gibal sa femme Elie Canonge, Marie, Louise, Antoine, David, Jeanne, Marie et Anne ses enf. Giles Trelhan et Suzanne Theron Jean Lafon

on peut dire hardiment de cette paroisse, omnes declinaverunt simul inutiles facti sunt, non qui faciat bonum non est ...

Affaires Étrangères, Mémoires et documents vol. 1640, État des hameaux de quelques paroisses

Du bon usage des statististiques...

(1ère partie)
par Ives RAUZIER*

Introduction

Au cours de nos recherches historiques, les documents consultés peuvent nous conduire à des calculs mathématiques (taux, moyenne, écart type, coefficient de corrélation, etc.) ou à des interprétations statistiques. Notre objectif est souvent de vouloir aller au-delà des données. Existe-t-il une corrélation entre différentes séries de nombres ? Par exemple, entre la mortalité et le prix d'une denrée de base. Peut-on à partir d'observations partielles, conjecturer pour une population plus importante pour laquelle nous ne disposons pas des renseignements ou pour laquelle le relevé de ces renseignements serait trop fastidieux, compte tenu de l'importance de la population. Par exemple, si on dispose de la taille de 150 individus d'une commune, peut-on raisonnablement extrapoler pour la population totale de la région de cette commune?

N'étant pas historien de formation mais mathématicien, je me contenterai de présenter quelques outils dont nous pouvons avoir besoin et de mettre en garde contre certaines utilisations abusives qui pourraient en être faites. Dans tous les cas d'utilisation de l'outil statistique, la méfiance doit être présente. N'est-il pas fréquent d'entendre – parfois à juste titre – qu'on "fait dire ce qu'on veut aux chiffres "...

Avec les machines actuelles, simples d'utilisation, rapides et peu coûteuses, rien de plus facile que de calculer moyennes, taux de mortalité ou de natalité, écarts types, etc. Mais attention aux interprétations erronées ou trop rapides. Les deux petits exemples suivants nous le rappellent.

<u>Exemple 1</u>: Les Archives départementales de la Lozère conservent des tableaux de recensement sur lesquels figure parfois la taille des conscrits. Pour la commune de Saint André de Lancize [cote E dépôt H2] on obtient la série statistique suivante pour l'année 1868:

$$1,72 - 1,55 - 1,66 - 1,40 - 1,64 - 1,61 - 1,63 - 1,63$$

La moyenne arithmétique (somme des sept tailles divisée par huit) donne 1,605m. C'est ce qu'on peut appeler la taille "moyenne" de la population. Par une conclusion trop hâtive la personne mesurant 1,61m pourrait être considérée comme plus grande que la moyenne... Certes 1,61 est supérieur à 1,605 mais 1,61 ne se trouve qu'en sixième position dans la série ordonnée des huit tailles. Cette personne mesurant 1m61 est donc l'une des personnes les plus petites de l'échantillon. C'est pour mieux appréhender ce genre de situation que l'on introduit la notion de médiane sur laquelle nous reviendrons et qui permet de mieux situer une valeur particulière par rapport à l'ensemble des observations.

Exemple 2 : Prenons cette fois l'exemple de mille personnes dont nous connaissons la taille. Le nombre de données est très important et on peut les regrouper dans des intervalles afin d'établir un tableau d'effectifs comme celui qui suit :

Intervalles des tailles [1] Effectifs	[1,60 ;1,65[86	[1,65 ;1,70[152	
---------------------------------------	--------------------	---------------------	--

Comment lire ce tableau:

il y a 86 personnes qui ont une taille entre 1,60m compris et 1,65m non compris

Remarques : La somme des nombres de la seconde ligne doit être égale à 1000. De plus, le nombre de colonnes est limité.

A partir d'un tel tableau, on peut calculer différents paramètres statistiques en utilisant les centres des intervalles (1,625 est le centre de l'intervalle [1,60 ;1,65[). On fait alors l'approximation qui consiste à dire que toutes les tailles d'un même intervalle valent le centre de l'intervalle. Cette approximation permet-elle d'obtenir des résultats transposables à la population de départ ? Ceci est vrai pour le calcul de la moyenne mais faux, en général, pour la variance, paramètre très important car elle permet de calculer l'écart type qui "mesure" la dispersion des données. Heureusement la correction dite de Shepard permet de corriger l'erreur comme nous le verrons plus loin.

^{*} Professeur agrégé de mathématiques en classe préparatoire

Quelques connaissances indispensables

Dans cet exposé nous essaierons d'éviter l'emploi abusif de notations mathématiques et une présentation que d'aucuns jugeraient trop théorique. C'est pourquoi chaque notion abordée sera illustrée par un ou plusieurs exemples. Mais un minimum de connaissances ou de savoir-faire sont parfois nécessaires. Heureusement, les calculatrices permettent aujourd'hui, avec des modèles peu coûteux, d'obtenir des résultats sans dominer les notations ou le calcul algébrique. Je laisse cependant au lecteur le soin de maîtriser l'utilisation de sa calculatrice. Trop de modèles existent dans le commerce pour se lancer dans une telle aventure!

Enfin, nous partons du principe que le lecteur est capable de calculer un pourcentage ou un taux (de mortalité, de natalité...).

1. – Quelques paramètres statistiques

Les principaux paramètres statistiques utilisés sont la moyenne arithmétique (2), la médiane, les quartiles et l'écart type. Nous avons déjà évoqué les limites de la "moyenne arithmétique" et la pertinence de la notion de "médiane". Les quartiles (3) sont trois valeurs qui séparent l'ensemble des données en quatre parties de même effectif. Quant à l'écart type, il permet de "mesurer" la dispersion des données. Plus l'écart type est important, plus les données sont dispersées autour de la moyenne; plus il est faible, plus les données sont rapprochées autour de cette moyenne. L'écart type est également largement utilisé pour définir des intervalles de confiance.

1er cas:

Lorsque les données ne sont pas regroupées dans des intervalles.

On dispose alors d'une série de données correspondant à un caractère étudié (taille d'une population, superficie de parcelles, nombre d'enfants par famille, etc.).

La moyenne est donnée par la somme des valeurs divisée par le nombre total de données.

La médiane se trouve différemment suivant que N le nombre total de données est impair ou pair. Dans le premier cas, il suffit de prendre la valeur qui est précédée et succédée par le même nombre de données. Sinon on convient que la médiane est la moyenne des valeurs rangées aux rangs N/2 et N/2+1.

Par exemple: la médiane de la série statistique 2-5-9-10-14-20 est (9+10)/2=9,5.

(II y a ici 6 valeurs et on fait la moyenne des troisième et quatrième valeurs, N=6 et N/2=3).

L'écart type est la racine carrée de la variance. Celle-ci s'obtient en calculant la moyenne des carrées des données à la quelle on soustrait le carré de la moyenne.

Pour l'exemple précédent la moyenne vaut 10.La moyenne des carrés des données est :

$$\frac{2^2 + 5^2 + 9^2 + 10^2 + 14^2 + 20^2}{6} \approx 134,33$$

et donc la variance vaut environ 34,33 ce qui donne un écart type d'environ 5,86.

De manière plus formelle, l'écart type se calcule avec la formule : $\sigma_X = \sqrt{\frac{1}{n}(x_1 + x_2 + ... + x_n) - \bar{x}^2}$

Où n désigne le nombre total de données, \bar{x} la moyenne arithmétique et les x_i sont les différentes valeurs.

2ème cas : Lorsque les données sont regroupées dans des intervalles.

Travaillons à partir d'un exemple concret pour éviter trop d'abstraction. Cependant les affirmations mathématiques illustrées par cet exemple sont générales. Reprenons donc l'étude de la taille des conscrits de St André de Lancize. Mais cette fois, considérons les années allant de 1861 à 1867 compris. On obtient alors 50 données qui permettent d'obtenir le tableau d'effectifs suivant :

Taille en cm	[154 ;158[[158 ;162[[162 ;166[[166 ;170[[170 ;174[[174 ;178[
Effectif	2	5	17	15	3	8

(On rappelle que, par exemple, il y a 15 personnes qui mesurent entre 1,66m compris et 1,70m non compris. Pour les calculs de la moyenne et de l'écart type on considère que ces 15 personnes mesurent 168cm, soit le centre de l'intervalle.

Pour calculer la moyenne on doit tenir compte de l'effectif associé. C'est une moyenne « pondérée ».

La moyenne vaut :

$$\bar{x} = 2 \times 156 + 5 \times 160 + 17 \times 164 + 15 \times 168 + 3 \times 172 + 8 \times 176 = 166,88 \ cm$$

La variance vaut :

$$v = \frac{2 \times 156^2 + 5 \times 160^2 + 17 \times 164^2 + 15 \times 168^2 + 3 \times 173^2 + 8 \times 176^2}{50} - 166,88^2 \approx 27,55$$

(moyenne des carrés moins le carré de la moyenne)

D'où l'écart type : S ≈ 5,25 (racine carrée de la variance)

Les méthodes exposées dans cette partie trouvent tout leur sens lorsque le nombre de données est important et qu'il devient alors indispensable de les regrouper dans des intervalles sous peine d'avoir un nombre « infernal » d'opérations.

L'inconvénient de tels regroupements est que l'on peut craindre une perte de précision. Heureusement, ce n'est pas le cas avec la moyenne qui n'est pas sensiblement modifiée. Pour notre exemple, un calcul direct avec les 50 « vraies » données non regroupées donne une moyenne de 166,22cm. En remplaçant par le centre des intervalles on a commis une erreur de 0,66cm soit 0,4%...

Mais par contre la variance (et donc l'écart type..) Peut être modifiée. Ainsi, la « vraie » variance, calculée à partir des 50 valeurs, est d'environ 26,73. Celle que nous avons calculée avec les centres des intervalles était de 27,55 soit un écart de 3,1%...ce qui n'est plus négligeable. Lorsque la distribution des valeurs suit ce qu'on appelle une loi normale (nous y reviendrons) et si les intervalles sont de longueur constante h (c'est le cas ici puisque h =4) alors on peut procéder à la correction de Sheppard qui consiste à remplacer la variance v trouvée en utilisant les centres des classes par le nombre $v - h^2$.

Avec notre exemple, **si la distribution est normale** (cela reste à voir...) on obtient alors une variance d'environ 26,22 ce qui réduit l'erreur à 1,9%. L'écart type trouvé est alors de 5,12 au lieu de 5,17 pour la vraie valeur. On obtient donc au dixième près la bonne valeur de l'écart type, ce qui n'était pas le cas lorsqu'on utilisait les centres des classes. Mais, encore une fois, a-t-on bien une répartition de type normale (on dit aussi « en cloche »)?

Et la médiane?

Rappelons que concrètement ici il s'agit de la taille qui partage l'effectif en deux. Il y a 24 conscrits qui mesurent strictement moins de 166cm et 39 strictement moins de 170cm. L'effectif total divisé par deux est 25. La médiane se trouve donc entre 166 et 170. Une bonne « vieille règle de trois » permet de conclure. Entre 166 et 170 il y a 4 cm qui « regroupe » 15 personnes, soit 4/15 cm par personne. La médiane vaut donc : $166 + \frac{4}{10} \approx 166,27$ cm.

(On trouve exactement 166cm en calculant la médiane à partir des 50 valeurs.) On a donc commis une erreur de 0,16% en utilisant les centres des intervalles).

Remarque : Je ne détaille pas la méthode pour calculer les quartiles ou les déciles. Il suffit d'adapter celles que nous venons de voir. Au lieu de diviser en deux, on divise en quatre ou en dix notre effectif total...

 \mathbb{H}

2. – Le coefficient de corrélation

On est parfois amené à étudier deux caractères différents et à se demander s'il existe un lien (une corrélation) entre les deux. Pour cela on peut (entre autres !...) calculer ce qu'on appelle le coefficient de corrélation.

Si $x_1,...,x_n$ désignent les valeurs prises par le premier caractère X et $y_1,...,y_n$ les valeurs prises par le second caractère Y, on appelle coefficient de corrélation le nombre défini par :

$$r = \frac{\frac{1}{n}(x_1 \times y_1 + x_2 \times y_2 + ...x_n \times y_n) - \overline{x} \times \overline{y}}{\sigma_X \times \sigma_Y}$$

(Au dénominateur, on fait le produit des deux écarts types. \overline{x} et \overline{y} désignent les moyennes, n est le nombre total de valeurs pour chaque série de données.)

Le coefficient de corrélation est toujours un nombre compris entre 1 et -1. Plus il est proche de 0, moins les caractères sont corrélés. Plus il est proche de 1 ou -1, plus il y a de corrélation entre les caractères X et Y.

Exemple de calcul:

Existe-t-il une corrélation entre le prix moyen du seigle et le nombre de mariages de l'année suivante pour la période des années 1820 à St André de Lancize ? Ici, X est le prix du seigle, Y le nombre de mariages de l'année suivante, n=10. On obtient le tableau suivant :

Année A	1820	1821	1822	1823	1824	1825	1826	1827	1828	1829
Prix du seigle en livres	18,2	17,4	14	13,8	13,9	14,2	14,7	15,5	21	17,7
Nombre de mariages lors de l'année A+		4	8	5	5	3	4	4	4	8

Pour les données du caractère X, la moyenne et l'écart type sont respectivement de 16,04 et de 2,3 environ. Pour le caractère Y les valeurs sont 5,3 et environ 1,85. Le coefficient de corrélation vaut donc environ :

$$\frac{1}{10}(18,2 \times 8 + 17,4 \times 4 + 14 \times 8 + 13,8 \times 5 + 13,9 \times 5 + 14,2 \times 3 + 14,7 \times 4 + 15,5 \times 4 + 21 \times 4 + 17,7 \times 8) - 16,04 \times 5,3}{2.2 \times 1.05} \approx 0,7$$

Du point de vue mathématique, il y a donc peu de corrélation entre les deux caractères étudiés. A l'historien de dire si ce manque de corrélation n'est que numérique ou si effectivement il provient de réalités historiques.

Notons que beaucoup de calculatrices permettent d'obtenir écart-type et coefficient de corrélation très rapidement. Il suffit d'entrer les données suivant une procédure définie pour la calculatrice et d'appeler une fonction ou de taper sur une touche. Cela évite une manipulation fastidieuse de la machine d'autant plus intéressante que la multiplication des tâches augmente le risque d'erreur...

Dans un prochain article, nous verrons comment à partir de relevés partiels on peut tenter d'en savoir un peu plus sur une population plus générale. Nous examinerons également comment le test du « khi deux » (ou khi carré) est utile dans de nombreuses situations, en particulier pour savoir si un échantillon est conforme à une situation plus générale qu'il est censé représenter.

- (1) Un intervalle est un ensemble de nombres compris entre deux valeurs extrêmes. Suivant que le crochet est "fermé "ou "ouvert "l'extrémité de l'intervalle est prise ou non.
 - Exemple: l'intervalle [2; 4] est l'ensemble de tous les nombres compris entre 2 et 4, ces deux valeurs étant comprises. 2,715; le nombre pi; 3; 7/3 sont des nombres de cet intervalle.
- (2) Il existe plusieurs types de moyennes. La plus utilisée est la moyenne dite arithmétique. On définit également la moyenne géométrique et la moyenne harmonique. Pour deux nombres a et b ces deux dernières moyennes sont respectivement les nombres g = √ab et h définie par : 2/h = 1/a + 1/b. (a et b non égaux à zéro). Bien entendu, ces formules se généralisent à un nombre de données supérieur à deux.
- (3) On peut également définir les "déciles" pour partager l'ensemble des données en dix parties de même effectif.

Retour sur les calquières

Dans l'article que j'ai publié dans le n° 129, j'ai omis dans la microtoponymie urbaine la rue des Calquières au Vigan, connue par le Musée Cévenol cher à Adrienne Durand-Tullou.

Pour Anduze, l'enquête de 1750 [AD34 - C4958] permet de localiser des tanneries aujourd'hui disparues sur la rive gauche du Gardon, au niveau de la culée du pont médiéval.

Par ailleurs notre ami Louis Raymond nous écrit: «je confirme qu'il existe ici à Barjac dans la toponymie locale, un lieu-dit des Cauquières, à 2km à l'ouest du village [carte IGN n° 2939 ouest], juste à côté du ruisseau du Cantabre et de l'ancien moulin de la Canabade. Il subsiste encore la moitié d'une fosse ou cuve qui a été partiellement démolie lorsque l'on a construit la nouvelle route de Barjac à Saint-Sauveur-de-Cruzières». A propos de fosse et de cuves, j'ai relevé un texte très explicite dans le livre de Eugène Bareil «Lagrasse, douze siècles d'histoire», publié à compte d'auteur en 1975.

A la rubrique «Renseignements sur le tanneries» figure un rapport de 1813 qui spécifie :

- 1) que l'on prépare les cuirs en poil à la chaux à la cuve [ce que j'ai appelé *plain*];
- 2) qu'on les tanne ensuite à la fosse [ce que j'ai appelé calquière].

Plus intéressant encore, le rapport donne les dimensions des *fosses* : longueur 2,30m, largeur 1m et profondeur 2m, soit une capacité de 4,60m³. Il ajoute que l'on met 60 cuirs par fosse, mélangés à l'écorce, et que le tan n'est pas renouvelé à chaque opération. Enfin il précise que le poids moyen d'un cuir de bœuf s'établit à 12kg et que celui d'un cuir de vache – le plus recherché – est évalué à 9kg.

Pierre A. CLÉMENT

Pour ceux qui s'intéressent à l'industrie du cuir, signalons que *Arts et Traditions Rurales* organise à Aniane les 28 et 29 septembre deux journées «Tanneries». Contact : J.C. RICHARD 34150 St-Guilhem-le-Désert.

LCC 130 **24**

Retour sur les monnaies languedociennes

Le numéro 128 du LCC évoquant le passage à l'euro donnait des éléments de base aux lecteurs qui, sans souhaiter s'investir dans la numismatique, ont besoin de quelques notions pour éclairer leurs recherches. Dans cette optique, il me semble qu'il conviendrait de compléter la carte des *Monnaies du Bas-Languedoc* (*X*^e-*XIII*^e siècles)¹.

Sous la rubrique : *les principales villes frappant monnaie*, je pense qu'on doit faire figurer aussi, avec leur cercle concentrique indiquant une influence localement limitée, Lodève, la seigneurie de Roquefeuil, Uzès et Viviers. Sans doute les trois premières sont-elles marginales. Leurs monnaies durèrent peu. Elles apparurent tardivement, fin XII^e début XIII^e siècle, alors que d'autres plus anciennes étaient bien implantées. Leurs mentions dans les archives restent rares et très localisées; les exemplaires connus sont en nombre extrêmement limité.

Pour ce qui est de Viviers, le numéraire est beaucoup plus important, les émissions plus nombreuses (on en dénombre une quarantaine²). L'origine de ce monnayage se situe en 1147, il se prolongea jusque vers la fin du XIV^e siècle, les évêques l'adaptant en permanence aux types voisins très populaires. Les fouilles cévenoles en mettent à jour.

Monnaie du Puy

En ce qui concerne l'influence de la monnaie du Puy, il me semble qu'il convient de la faire descendre davantage au sud d'Anduze comme le fait Mireille CASTAING-SICARD. Cette monnaie, très présente dans les textes et dans les trouvailles, a joué un rôle majeur dans les Cévennes. Les espèces de même valeur faciale émises par le roi comme par les détenteurs du droit de battre monnaie n'ont pas la même valeur intrinsèque eu égard à la quantité de métal fin qu'elles contiennent. Chacune ayant sa masse propre a été frappée dans un alliage suivant un titre ou aloi bien spécifique, pouvant du reste varier d'une émission à l'autre suivant la politique monétaire de l'émetteur qui peut être le roi, un seigneur ou un évêque. Philippe IV le Bel a très largement usé et abusé de la dévaluation qui lui permit de spéculer en permanence et renflouer le trésor par les affaiblissements successifs de sa monnaie. L'usage de ces espèces soumises à un cours, nécessitait donc la présence de changeurs présents sur toutes les foires.

Au Moyen-Age, avant la création du gros³ par Louis IX en 1266, alors qu'on disposait de livres, sols, deniers et oboles en monnaie de compte⁴, il n'y avait que deux espèces métalliques : le denier et sa moitié, appelée obole ou maille, ce qui était peu pour régler les transactions d'un montant élevé comme très réduit.

Très ancienne, (début du X^e siècle) la monnaie du Puy ou *pogèse*, connut un succès très rapide dans tout le midi et aussi en France. Sans doute la place du Puy sur les

routes de pèlerinage n'est pas étrangère à sa propagation. Sa faible teneur en métal fin en a fait une monnaie divisionnaire. Ainsi le denier du Puy était pris pour le quart du Toulousain et la moitié du Melgorien. L'obole du Puy équivalait à une demi-obole de Melgueil. Elle était fort utile pour acquitter de petits montants, inférieurs à une obole. Souvent d'ailleurs, dans les textes, le terme pogèse – normalement employé comme qualificatif après denier ou maille (ou obole) pour signifier qu'il s'agit d'une monnaie du Puy (comme bernardin est employé pour désigner la monnaie d'Anduze) - est utilisé seul comme substantif et désigne dans ce cas une obole du Puy, une valeur d'un quart de denier melgorien. Son usage était fort répandu dans les Cévennes à côté des Melgoriens et des Bernardins comme nous avons déjà eu l'occasion de l'écrire à propos de la Vallée Borgne dans un ancien numéro de LCC⁵.

On peut aussi remarquer que bien d'autres monnaies voisines ont circulé en Cévennes (celles de Toulouse et de tout le Languedoc, d'Avignon, de Clermont-Ferrand, Limoges, Provence...). Et de façon moins marginale la monnaie viennoise à la tête de Saint-Maurice, fréquente en Vivarais, présente à Alès et jusqu'à Notre-Dame-de-Bonahuc⁶.

Monnaie d'Anduze

Quant à la monnaie d'Anduze – dite bernardine –elle connut certes un usage limité mais tout de même, grâce à la notoriété de cette maison, moins confidentiel que sa cousine de Roquefeuil ou que celles d'Uzès, de Lodève, et même de Mende ou de St-Gilles. Naturellement elle est très présente sur tout le territoire du fief mais aussi sur ses franges. Ainsi la trouve-t-on à Vézénobres en 1226 : « *Et promittis te soluturum michi vel meis heredibus. C. sol. Bernardencium* »⁷, à Alès en 1230 où dans une vente de biens pour constitution de dot il est fait mention de 4000 sous bernardins⁸, au Vigan en 1231 : « l'on payera un pain 4 deniers bernardins »⁹ ou encore à Ganges en 1234¹⁰...

L'engagement total des Anduze, notamment Pierre-Bermond VII, auprès des comtes de Toulouse explique leur ruine : confiscation de biens, destruction du château d'Anduze et sans doute aussi perte de l'essentiel des archives. En conséquences leur généalogie avant 1200 est toujours sujette à débats même si des études récentes¹¹ ont affiné les anciens travaux d'érudition.

On ne possède aucun document écrit qui permette de situer précisément la première émission monétaire d'Anduze, pas plus d'ailleurs que celles qui ont suivi. On l'attribue généralement à Bernard dit « *l'Ancien* », la situant vers 1150, peut être un peu plus tardivement. On ne peut en aucune manière la dater de 810 comme semble l'affirmer Viguier¹². En revanche, comme mentionné plus

haut, son usage est largement attesté par les textes d'archives, et les exemplaires retrouvés de cette monnaies sont assez nombreux. On connaît deux types de « bernardins » et différentes émission, toutes de billon et non d'argent, contrairement à leur description par Poey d'Avant¹³.



Tout d'abord celui dit à la croix nêlée (fig. 1), longtemps considéré comme le plus récent, est aujourd'hui généralement interprété par les numismates comme le premier type : Denier de billon, + **DE ANDVSIA.** Dans le champ, un grand **B.** R) + **DE SALVE.** Croix nêlée. Ayant plusieurs exemplaires de ce type dans ma collection j'ai pu constater des variantes importantes, notamment dans les grènetis du champ et du bord de flan



ou dans les extrémités de la croix qui ne sont pas pâtées mais en forme de svastika, sans pouvoir apprécier s'il s'agit d'émissions différentes ou de simples variantes de coins. Aucune obole de ce type n'a été retrouvée à ce jour. En revanche on connaît un méreau de plomb (fig. 2), trouvé à Anduze, assez fruste mais nettement inspiré de cette monnaie¹⁴.

Le second type est un denier de billon (fig. 3*a*), + **ANDVSIENSIS.** Dans le champ, **B** accompagné de quatre points. R) + **SALVIENSIS.** Croix ancrée aux quatre branches. Pour ce type une obole a été retrouvée avec les

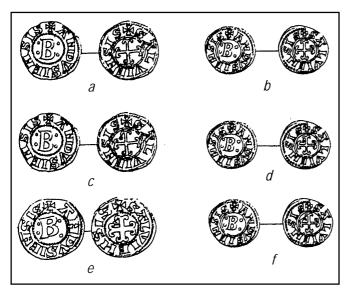


Fig. 3 - Divers types de deniers (à gauche) et oboles (à droite) de la monnaie d'Anduze.

mêmes légendes (fig. 3b). On a retrouvé des exemplaires de deniers et d'oboles à la croix ancrée avec des varian-

tes qui correspondent sans doute à des émissions différentes. On connaît des deniers (fig. 3c) et des oboles (fig. 3d) dont la croix est cantonnée au 1 er d'un besant, d'autres dont la croix est cantonnée d'un signe ovoïde axé sur la bissectrice du canton (fig. 3e et 3f) ou perpendiculaire à cette bissectrice (fig. 4)¹⁵.

L'atelier monétaire du fief de la maison d'Anduze et Sauve était installé à Sommières, alors partie intégrante de la seigneurie. Pierre-Bermond VII perdit son droit régalien avec tous ses droits après la reddition de son oncle le comte de Toulouse Raimond VII pour qui il avait pris



parti. Exilé en terre d'Hierle, il céda son atelier au roi Saint-Louis en 1236 si on en croit Anatole de Barthélémy repris par Poey d'Avant¹⁶ et par M. Chalande¹⁷ ou en 1248 selon Dieudonné¹⁸, repris par Mireille Castaing-Sicard¹⁹. A partir de ce moment, l'atelier de Sommières devenu royal, frappa pour le souverain de la monnaie tournois. En 1340 l'atelier sommièrois fut transporté à Montpellier²⁰.

Louis IX possédait deux ateliers monétaires dans la sénéchaussée de Beaucaire. Tout en ignorant la date précise de sa création, on sait qu'un atelier monétaire exis-



Fig. 5

Fig. 4

tait à Nîmes, mentionné dans les baux de la monnaie de Toulouse en 1251 et 1253²¹. Le denier de Nîmes (fig. 5) dont le cours était de 2 deniers tournois est rarissime. A l'époque de la rédaction des notes de L'histoire du Languedoc il n'était connu qu'à un seul exemplaire. Il s'agit d'un denier d'argent : + LVDOVICVS REX, dans le champ fleur de lys. R) + NEMAVSI CIVI, croix cantonnée d'un lis au 2 et au 3. Voici quelques années, une obole au type du denier nîmois, trouvée à Anduze, m'a été présentée. Excepté un petit manque de métal en périphérie du flan, elle est dans un état superbe, avec une parfaite légende, aucune confusion n'est possible. Cette monnaie restée jusqu'alors totalement inconnue, (aucune mention écrite en archives n'en attestait l'existence, aucun exemplaire n'avait été mis à jour), constitue une découverte de tout premier plan pour l'approfondissement des connaissances relatives au monnayage du Bas-Languedoc.

Pour terminer, il me semble bon de compléter la bibliographie proposée dans le n° 128 du LCC, pour les lecteurs qui souhaitent davantage d'informations sur le monnayage languedocien.

Daniel TRAVIER

Bibliographie

- 1°) Il y a naturellement l'incontournable DON DEVIC et DON VAISSETE, *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, 1879, t. VII, qui regroupe des notes conséquentes sur le monnayage languedocien depuis l'antiquité, à compléter par les planches du tome XVI, *Histoire graphique* de Roschach.
- 2°) On trouve quelques éléments épars, notamment l'appendice III, dans : Robert MICHEL, *L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire*, Paris, 1910.
- 3°) La monnaie de Melgueil a joué un rôle tellement majeur en Languedoc et en Cévennes qu'il est nécessaire de bien appréhender son histoire. A côté de l'ouvrage de Mireille Castaing-Sicard déjà signalé, on aura intérêt à se rapprocher de Emile BONNET, *Des variations de valeur de la monnaie melgorienne*, Paris, 1904, 27 p. (extrait du *Bulletin archéologique*-1903).
- 4°) Emile BONNET, Les Monnaies des évêques de Lodève, Montpellier, 1900, 17 p.
- 5°) M.J.J.M. IGNON, «Notice sur les monnaies des évêques de Mende, et sur celles qui ont eu cours en Gévaudan, antérieurement au quinzième siècle», in *Mémoires de la Société d'Agriculture de Mende*, 1831. Naturellement cette étude a bien vieilli mais elle nous montre comment les érudits locaux d'antan abordaient la numismatique.
- 6°) Claude BERNARD & Roland SUBLET, *Les monnaies des évêques de Viviers*, s.l., s.d., 20 p. Travail récent le plus complet sur le sujet en terme d'identification des différentes émissions et de description des monnaies qui y correspondent.
- 7°) Pour bien aborder les questions monétaires au Moyen-Age se référer à l'excellent ouvrage : Jean BELAUBRE, *Histoire nu*mismatique et monétaire de la France médiévale (de la période carolingienne à Charles VIII), Paris, 1986, 344 p.
- 8°) En introduction pour aborder les problématiques monétaire et numismatique sur le domaine cévenol voir : Daniel TRAVIER & Jean-Noël PELEN, «Monnaies féodales et royales, circulation monétaire», in *Le temps Cévenol*, Nîmes, 1980, t. IV, p. 450-453.
- 9°) Pour ce qui est des Temps Modernes voir la thèse de Bruno COLLIN: *L'atelier monétaire royal de Montpellier et la circulation monétaire en Languedoc de Louis XIII à la Révolution,* (1610-1793), Le Balancier, 1986, 503 p.
- 10°) Enfin pour ceux qui s'intéressent aux rapports du protestantisme à la monnaie en Languedoc et Cévennes, on ne peut passer sous silence les émissions illégales de Montpellier (*double sol parisis*) de 1574, 1575 et 1576 ordonnées par le maréchal de Montmorency et dénoncées par le roi, pas plus que l'attitude des ateliers languedociens à l'époque de la Ligue ou les émissions de faux douzains par Rohan à Marans, La Rochelle, Montauban et Montpellier et Nîmes voire Anduze (cf. les grands classiques du monnayage royal : CIANI, DROULERS, LAFAURIE et PRIEUR, DUPLESSY…), et plus particulièrement :
- 10-1 Bruno COLLIN, «Emission et ateliers monétaires languedociens pendant la Ligue», in *Etudes sur Pézénas et l'Hérault*, Volume XII, n°1, 1981.
- 10-2 Jean LAFAURIE, «Douzains au nom de Louis XIII émis par les Huguenots», in *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, 29° année, n°6, juin 1974, p. 582 à 584.
- 10-3 Daniel TRAVIER, «Emissions monétaires de Rohan» in *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 82, 1990, (article consacré à l'hypothèse d'une émission anduzienne, à la lettre N différent de l'atelier de Montpellier alors fermé. L'atelier monétaire d'Anduze aurait été installé au château de Fressac).

Notes

- ¹ Inspirée de Mireille CASTAING-SICARD, *Monnaies féodales et circulation monétaire en Languedoc X^e-XIII^e siècles*, Toulouse, 1961.
- ² Claude BERNARD & Roland SUBLET, *Les monnaies des évêques de Viviers*, s.l., s.d., 20pp.
- ³ Saint-Louis créa par ordonnance du 12 août 1266 une monnaie d'argent valant 12 deniers tournois, appelée gros tournois. Il crée aussi une monnaie d'or, le denier d'or à l'écu.
- ⁴ 1 livre = 20 sols; 1 sol = 12 deniers; 1 denier = 2 oboles.
- ⁵ Daniel TRAVIER, «Le châtaignier au Moyen-Age», note 7, in *LCC* n° 108, janvier-mars 1997.
- ⁶ Robert MICHEL, *L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire*, Paris, 1910, p.327.
- ⁷ Ib.
- ⁸ Ib.
- ⁹ Arch. Du Vigan, FF1, cité par Ferdinand TEISSIER, *Inventaire sommaire des archives de la commune du Vigan antérieures à 1790*, Nîmes, 1890, p. 99.
- ¹⁰Robert MICHEL, op. cit.
- ¹¹ On peut se référer à LCC n° 100, LCC n°114, et Lina MALBOS, « Etude sur la famille féodale d'Anduze et Sauve du milieu de X° siècle au milieu de XIII° siècle », in *Mémoire de l'Académie de Nîmes*, VII^{me} série, tome LX, Nîmes, 1980, p. 202 à 229.
 ¹² A.L.G. VIGUIER, «La fabrication des espèces monétaires
- ¹² A.L.G. VIGUIER, «La fabrication des espèces monétaires dans les ateliers d'Anduze et de Sauve entre 810 et 1226», in *Notice sur la ville d'Anduze*, Paris 1823.
- ¹³ Faustin POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, Paris, 1860, t. 2.
- ¹⁴ Collection D.Travier. J'ignore totalement quel en était l'usage, on peut émettre l'hypothèse d'un méreau de moulin seigneurial.
- ¹⁵ Toutes ces variantes deniers et oboles, dont certaines étaient signalées par Poey d'Avant, ont été décrites avec les exemplaires de ma collection. Sans doute y en a-t-il d'autres. Si quelque lecteur en connaît d'autres j'apprécierai beaucoup qu'il me les communique.
- ¹⁶ POEY D'AVANT, op. cit.
- ¹⁷ DEVIC & VAISSETE, Histoire générale du Languedoc, Toulouse, 1879, t. VII, note LV, Monnaies baronales et épiscopales de la province du Languedoc, p 388 et ss., J. Chalande. ¹⁸ A. BLANCHET et A. DIEUDONNE, Manuel de numismatique française, Paris, 1936, t. IV, p. 238.
- ¹⁹ Mireille CASTAING-SICARD, *Monnaies féodales et circulation monétaire en Languedoc X^e-XIII^e siècle*, Toulouse, 1961, p. 44.
- DEVIC & VAISSETE, op. cit. J. Chalande donne les dates et les types d'émissions de Sommières jusqu'en 1340.
 Ib.

à noter :

Comme chaque année, durant les mois de juillet et août, le courrier destiné au secrétariat doit être adressé à :

André Claveirole

Terre Blanche 30 480 Saint-Paul-la-Coste

Tél.: 04 66 78 78 26

Alignement de pierres sur le Causse de Sauveterre

(858 – R. Costier – 30900 Nîmes)

En un lieu précisé ci-dessous, sur le Causse de Sauveterre, existe un champ d'environ 50m x 30m, dans lequel on observe une concentration de dizaine de pierres ou dalles ne dépassant pas – sauf quelques unes – 1,00m x 1,00m.

Ces dalles sont disposées d'une façon « bizarre » qui ne paraît pas naturelle (pseudo alignement, pseudo coffres à sépultures, dolmen(s) écroulé(s)...?) mais non caractéristique.

Personnellement, si je devais prendre position, j'opterais sans grande conviction pour une dispersion naturelle.

Quelqu'un aurait-il une explication plus scientifique?

Questions

Position précise : carte IGN au $1/25\,000\,\mathrm{n}^\circ$ 2639 est Florac, coordonnées Lambert zone III, $X=690,760\,\mathrm{Y}=3231,400\,\mathrm{a}\,1600\mathrm{m}$ au nordnord est du hameau restauré de Nissoulogres, en bordure est immédiate du sentier et à 300m au nord d'un tumulus fouillé (dans un secteur où les tumuli, fouillés ou non, sont très nombreux).

Gabriel Dunal

(859 – R. Laizé-Dunal – 34280 La Grande Motte)

Qui pourrait me préciser la date de naissance de Gabriel DUNAL, originaire de Bréau, mort en 1663 ?

Il avait été un des députés de la viguerie du Vigan qui ont concourru à la Paix d'Alès [ou Édit de de Grâce] le 27 juin 1629.

Taxe pour la garde d'Orange

(860 - Maguy Calvayrac - 30100 Alès)

De 1697 à 1702 toutes les communautés du Languedoc étaient redevables d'une taxe «pour la garde d'Orange», prélevée sur les Nouveaux Convertis.

Je recherche des documents locaux concernant cette taxe : délibérations consulaires, répartition, rôles, quittances, dispenses,...

Couteau de poche dit «de Génolhac»

(847 – A. Séguron – 30000 Nîmes)

J'apporte un début de réponse à ma propre question.

En relisant d'anciens bulletins du LCC (n° 72 page 48, réponse de Marcel Daudet à lui-même, intitulée «Anciennes mesures et système métrique»), je trouve mention de Joseph Volpelière coutelier au Pont de Rastel [Chabert notaire de Ponteils, 26 février 1836].

Bien que plus tardive que ma citation d'un couteau de poche « modèle de Génolhac », la présence ainsi avérée d'un coutelier au Pont de Rastel laisse penser qu'une petite industrie de ce type existait le long

Où se trouvait l'oppidum de Segusion ?

[voir article de P.A. Clément publié dans LCC n° 122 p. 24]

Au cours d'une de mes récentes randonnées pédestres, j'ai eu l'occasion de discuter avec un habitant de Suzon (dont j'ai égaré le nom...).

Nous avons parlé archéologie en général et il m'a indiqué :

- qu'effectivement l'éperon de Gautefrache était barré par un mur en pierres sèches assez bien conservé;
- qu'en face, sur la rive gauche du Séguissous, et sur le sommet d'un promontoire couvert de végétation, il existait « une construction avec des murs en pierres taillées en grand appareil » [sic].

Je me suis promis de retourner spécialement sur ces sites et, le cas échéant, de prendre des photos.

Robert COSTIER

28

de la rivière, utilisant peut-être – ce qui serait logique – le fer tiré depuis au moins le haut Moyen-Age du gisement de Palmesalade [cf. J.M. Durand : *Histoire des mines de fer et de la métallurgie du fer en Cévennes*].

NDLR : trompés par l'en-tête du message sur Internet contenant la question de notre ami André Séguron, nous l'avions attribuée par erreur à M. Soulis; qu'il veuille bien nous en excuser.

Documents sur M. Vignes de Vialas

(855 – Th. Garcin – 95570 Bouffémont)

Avec leur accord (que j'ai demandé), Mr et Mme Yves FILHOL *La Cabanelle* 48240 Saint-Privat-de-Vallongue peuvent donner des renseignements et communiquer des documents sur M. Vignes de Vialas, « *guérisseur par la foi* ».

André GAUJAC

Édifice bizarre

(857 – H. Depasse – B-1200 Bruxelles)

Ceci n'est pas une réponse, mais une précision.

J'ai un extrait du *Midi Libre* du 7 octobre 1973 comportant un article de J.P. CHABROL, intitulé *La Cévenne du pire*, dans lequel il vitupère la construction du barrage de Sénéchas, construction qui menace (entre autres...) de faire disparaître, au confluent de l'Homol et de la Cèze, sous Sénéchas : « au lieu-dit de Saouto Cabro l'un des édifices humains les plus rares et les plus mytérieux. C'est de lui qu'il s'agit, probablement, dans un document de 1180 [*] qui parle déjà de monument immémorial, 52 escaliers de 11 marches en moyenne, dont certains en double révolution, sans parler d'une galerie couverte d'énormes dalles, galerie de 70 mètres de long ».

L'article du *Midi Libre* est illustré de deux photos sur lesquelles on peut voir, devant la construction en schiste, outre J.P. CHABROL, le docteur Jean PELLET et l'abbé ROUX curé de Vialas.

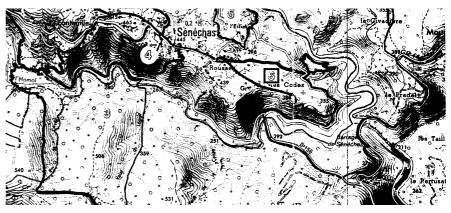
Est-ce que ces deux éminents Cévenols ont écrit quelque chose sur ce site ?

Robert COSTIER, Nîmes

[*] dont J.P. Chabrol ne donne malheureusement pas la référence!

NDLR: Sur le dépliant *Découvertes pédestres à Sénéchas*, que nous a aimablement fait parvenir la municipalité, figure la description du sentier de Sauto Cabro (réf. 6 sur la carte cidessous) dont nous extrayons le passage suivant :

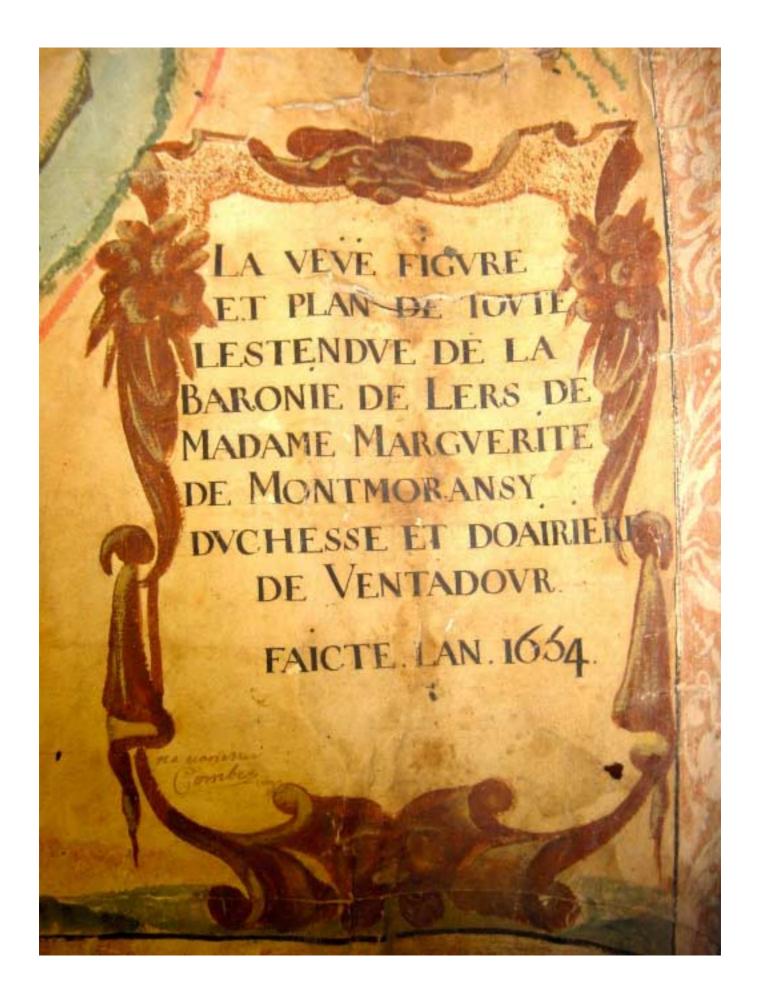
« Le sentier coupe la route D318 avant d'effectuer plusieurs virages. Descendre vers la rivière [la Cèze]... qu'il faut longer pour parvenir au site de Sauto Cabro.



« Site énigmatique dont les origines demeurent inconnues. Cet ensemble de style mégalithique est en partie noyé sous les eaux du barrage. »

Comme on peut le constater, la municipalité de Sénéchas se garde bien de donner une interprétation quelconque.

Nous reviendrons sur ce sujet dans un prochain numéro.



Frontispice de la carte de la baronnie de Lers (1654)

Les hors-série

H.S	5. 02 - Bibliographie forestière des Cévennes (Michel Cointat)	9.00 €
H.S	6. 03 - Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard Elzière) Réédition	14.00 €
H.S	6. 04 - Bibliographie sur la Préhistoire des Cévennes (Camille Hugues)	4 50 €
H.S	6. 05 - Etat des sources généalogiques des Archives du Gard (Y. Chassin du Guerny)	6,00 €
H.S	. 07 - La tour de Pintard (Jean Pintard)	4 50 6
H.S	. 08 - Index alphabétique du L.C.C. 1976-1977-1978 (Mme Y. Laporte)	3,00 €
H.S	. 09 - Bibliographie sur la Préhistoire des Basses-Cévennes Ardèchoises (R. Evesque)	3,00 €
H.S	. 10 - Les martinets ou forges à fer (Jean Dautun)	4 50 €
H.S	. 11 - Gabriel Pintard de Ganges (Jean Pintard).	4.50 €
H.S	. 13 - Samuel Pintard - Galérien pour la foi (Jean Pintard)	6,00 €
H.S	. 14 - Alexandre-Edouard Pintard (1790-1821) (Jean Pintard)	4.00 €
H.S	. 15 - Etat des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans) [nouvelle édition]	7.50 €
H.S	. 16 - Les voies de communications dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	4.00 €
H.S	. 17 - Quelques livres régionaux de la Bibliothèque Municipale d'Alès (Elisabeth Fontanieu)	4 50 €
H.S	. 19 - Les abjurations à Mialet (1663-1685-1688) (Bernard Atger)	6,00 €
H.S	. 20 - Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)	4.50 €
H.S	. 21 - Henry Pintard (Jean Pintard)	4.50 €
H.S	. 22 - Index alphabétique du L.C.C. 1979-1980-1981 (Mme Y. Laporte)	4.50 €
H.S	. 23 - Bibliographie géologique du Mont-Lozère et de ses abords (Jean Pellet)	3,00 €
H.S	. 24 - Sources documentaires du Mont Lozère - Villefort (A. Laurans)	3,00 €
H.S	. 25 - Un château cévenol - Champclaux (Jean Dautun)	6,00 €
H.S	. 26 - L'église de Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	4.50 €
H.S	. 27 - Mialet - Archives communales anciennes antérieures à 1790 (Bernard Atger)	7.50 €
H.S	. 28 - Emigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	6,00 €
H.S	. 29 - Cévenols du Refuge - Les Dautun (Jean Dautun)	6,00 €
H.S	. 30 - Isabeau Redontier (Jean Pintard)	4.50 €
H.S	. 31 - Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)	4,00 €
H.S.	. 32 - Biens et archives du grand prieuré de Saint-Gilles (J. Valat de Chapelain)	5 50 6
H.S.	. 33 - Familles Pintard d'Uzège (Jean Pintard)	5 50 £
H.S.	. 34 - Le 28 mars 1703 - Enlèvement et déportation des habitants de Mialet (Bernard Atger)	5 50 £
H.S.	. 35 - Index alphabétique du L.C.C. 1982-1983-1984 (Mme Béatrice Laporte)	4.00 £
H.S.	. 36 - Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard (1681-1687) (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	7 50 €
H.S.	. 37 - Génolhac 1685 - Les Nouveaux Catholiques (Jean Pellet)	1,00 €
H.S.	. 38 - Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	4,00 €
H.S.	. 39 - Les Seigneurs de Vézenobres (Elisabeth Fontanieu et André Bord)	4,00 €
H.S.	. 40 - Anduze en 1400 (Jean Pellet)	3.00 €
H.S.	. 41 - Sommaires de tous les bulletins LCC (n° 0 à 126 -de 1974 à 2001)	7.50 €
H.S.	. 42 - Index alphabétique du L.C.C. de 1985 à 1990 (B. Laporte-M. Daudet)	4.50 €
H.S.	. 43 - Les Amat et leurs alliés, de 1300 à nos jours (M. Daudet)	13.50 €
H.S.	. 44 - Les abjurations à Marsillargues (J. Pintard)	5 50 £
H.S.	. 45 - Index alphabétique du L.C.C. de 1991 à 1993 (B. Laporte-M. Daudet)	6,00 £
H.S.	. 46 - Inventaire des archives de l'Evêché d'Uzès (Y. du Guerny - J. Pellet)	15,00 €
H.S.	. 47 - Index alphabétique du L.C.C. de 1994 à 1996 (B. Laporte - I. Forgiel)	6,00 €
H.S.	48 - Etat des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe s. (Y. Chassin du Guerny)	1800 €
H.S.	49 - Le compoix de Dourbies. (J. André)	0.00 €
H.S.	. 50 - La famille du Caylar en Bas Languedoc et le maréchal de Toiras. (Y. Chassin du Guerny)	15 00 E
H.S.	. 51 - Les abjurations à Barre – du 12 octobre au 20 novembre 1685. (JP. Chabrol)	3.00 €
H.S.	. 52 - Etat des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère - (H. Duthu et A. Laurans)	3,00 €
H.S.	. 53 - Belvezet dans la Guerre des Cévennes. (Virginie Monnier)	5,00 €
H.S.	. 54 - Etat des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes. (A. Venturini)	0,00 €
H.S.	. 55 - Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste. (A. Claveirole)	4.50 €
H.S.	. 56 - Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac. (M. Daudet)	15.00 €
	The Dance (12) Dance (12,00 C

N.B.: - Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.

- Prière de libeller les chèques à l'ordre de L.C.C. et non à celui du Secrétaire.

Le Lien des Chercheurs Cévenols

⁻ Les H.S. nº 1 - 6 - 12 - 18, épuisés sont consultables au Centre de Documentation de Génolhac